



Caisse cantonale de chômage

CANTON DU VALAIS  
KANTON WALLIS



# Rapport d'activité

2012

Caisse cantonale de chômage

Fonds cantonal pour l'emploi

GETAC



## SOMMAIRE

<b>1</b>	<b>2012 en bref .....</b>	<b>2</b>
<b>2</b>	<b>Partie générale .....</b>	<b>6</b>
2.1	Présentation de la caisse .....	7
2.2	La caisse en quelques chiffres au 31 décembre 2012 .....	8
2.3	Evolution des effectifs - Statistiques relatives au personnel.....	8
<b>3</b>	<b>Caisse cantonale de chômage.....</b>	<b>9</b>
3.1	Prestations .....	10
3.2	Décisions.....	18
3.3	Oppositions, demandes de remise .....	20
3.4	Lutte contre les abus.....	22
3.5	Contentieux .....	23
3.6	Frais d'administration .....	24
3.7	Surveillance.....	27
3.8	Révision des comptes.....	28
3.9	Compte d'exploitation et bilan .....	29
<b>4</b>	<b>Fonds cantonal pour l'emploi (FCE) .....</b>	<b>31</b>
4.1	Compte d'exploitation et bilan .....	32
4.2	Ressources .....	34
4.3	Mesures complémentaires cantonales .....	36
4.4	Administration .....	40
4.5	Surveillance.....	40
4.6	Révision des comptes .....	40
<b>5</b>	<b>GETAC.....</b>	<b>41</b>
5.1	Compte d'exploitation et bilan .....	42
5.2	Mission .....	44
5.3	Types de mesures.....	44
5.4	Activité principale du coordinateur, le placement .....	44
5.5	Types de postes proposés.....	44
5.6	Suivi et encadrement .....	44
5.7	Comparaison avec les années précédentes.....	45
5.8	Résultat global des mesures par type de contrats.....	49
5.9	Résultat du sondage .....	50
5.10	Surveillance.....	51
5.11	Révision des comptes .....	51

# 1 2012 en bref

## SUR LE PLAN NATIONAL

### Rétrospective : Chômage en 2012 - Moyennes de l'année 2012

L'effectif annuel moyen des chômeurs s'est établi à 125'594 personnes, soit 2'702 personnes de plus qu'en 2011, confirmant ainsi un certain assombrissement sur le marché du travail. Celui-ci s'est toutefois bien maintenu durant la majeure partie de l'année et ce en dépit d'un climat économique extrêmement tendu sur les marchés internationaux et un cours du franc élevé.

Cela s'est traduit par un taux de chômage moyen de 2,9%, soit une augmentation de 0,1 point de pourcentage par rapport au 2,8%\* de l'année 2011. La valeur de 2012 est cependant demeurée parmi les trois meilleurs résultats des dix dernières années.

Le nombre des demandeurs d'emploi (soit la somme des chômeurs inscrits et des demandeurs d'emploi inscrits non-chômeurs) a atteint quant à lui, en moyenne annuelle, le chiffre de 178'425, ce qui l'a située juste en dessous du niveau de l'année 2011 (179'693).

## SUR LE PLAN CANTONAL

### Situation de l'emploi

La moyenne annuelle du nombre de chômeurs a augmenté de 529 personnes concernant ainsi 5'695 personnes. De 3,2%\* en 2011, le taux de chômage moyen a ainsi accusé une progression de 0.3 point de pourcentage pour s'établir à 3,5% en 2012. En décembre, le nombre de chômeurs s'est révélé supérieur à celui de 2011 dans le domaine de la construction, en raison de l'incertitude qui règne sur le marché du travail de cette activité.

*\*Nouvelle base de calcul fondée sur le recensement de la population 2010.*

### Inscriptions au chômage – Nouvelle pratique

Depuis le 1<sup>er</sup> avril 2012, l'inscription au chômage des demandeurs d'emploi s'effectue auprès des ORP. Cette formalité devait jusque là être accomplie auprès des communes de domicile. Il est à relever que celles de Lens et de Chermignon ont choisi de maintenir cette pratique.

Afin de calquer au plus près ses horaires sur ceux pratiqués par les ORP, la caisse a élargi dès cette même date les plages d'ouverture de ses guichets et de permanence téléphonique qui s'étendent depuis de 08h30 à 11h45 et de 13h30 à 17h00.

## AU NIVEAU DE LA CAISSE

### Certification

Le 9 novembre 2012, la caisse de chômage et GETAC, organisateur de mesures du marché du travail au sein de l'administration cantonale, ont obtenu le label "Valais excellence".

Le label "Valais excellence" distingue les entreprises et institutions valaisannes les plus performantes et les plus citoyennes. Il apporte la garantie de l'origine valaisanne de l'entreprise et une double certification : ISO 9001 pour la qualité et ISO 14001 pour l'environnement. Le label "Valais excellence" a été conçu pour identifier clairement les entreprises valaisannes gérées selon les principes de développement durable et d'amélioration continue.

De plus, la caisse a obtenu le label OHSAS 18001 couvrant les mesures en matière de santé et sécurité au travail. Le système de management intégré ainsi constitué répond aux nombreuses exigences des normes internationales ISO 9001, ISO 14001 et OHSAS 18001.

Couronnés d'un très bon résultat, les audits de certification ont été menés par un organisme accrédité au niveau international.

Un travail et un investissement conséquents de chaque collaborateur de la caisse ont permis d'atteindre ce but visant avant tout à assurer plus que jamais des prestations de qualité à ses assurés et partenaires.

A l'avenir, la caisse renforcera sa collaboration avec les autres services labellisés de l'Etat du Valais par des mesures concrètes, comme la préparation de programmes d'audits inter-services, la coordination de plans d'actions ou la création d'un groupe de travail visant à stimuler les bonnes pratiques.

L'obtention de cette certification concrétise la volonté cantonale d'offrir au citoyen des prestations de qualité, tout en faisant preuve d'exemplarité en matière d'éthique sociale et d'environnement. Par leur démarche de certification, la caisse et GETAC mettent en oeuvre la vision d'un Valais moderne et performant soutenue par le Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET) et appliquent les valeurs fondamentales portées par la marque "Valais".

### Objectifs et projets

Outre la concrétisation des démarches mises en oeuvre en vue de la mise en place de son système de management, les autres objectifs et projets de la caisse ont également été atteints, à savoir :

- Couverture totale des frais d'administration.
- Poursuite de la consolidation de nos outils et procédures afin de garantir un service optimal à la clientèle
  - Traitement des dossiers de chômage complet au guichet en présence des assurés.
  - Mise à disposition de ceux-ci, dans leurs principales langues d'expression, de nouvelles brochures destinées à leur venir en aide dans l'accomplissement des formalités administratives.
  - Démarches en vue du réaménagement des locaux des succursales de Martigny et Monthey.
- Maintien du taux de satisfaction des collaborateurs
  - Application, dès le 1<sup>er</sup> janvier 2012, de la nouvelle échelle salariale.
  - Maintien d'un taux d'absentéisme bas.
  - Encouragement de la direction à la formation continue.  
La direction se réjouit de l'intérêt porté par certains de ses collaborateurs à la formation continue, notamment à la réalisation d'un brevet.

### Fonds cantonal pour l'emploi (FCE)

Le FCE disposait au 31 décembre 2011 d'un capital de Fr. 5'667'725.39. L'insuffisance de financement de Fr. 2'607'350.53 de l'année en cours le porte à Fr. 3'060'374.86 au 31 décembre 2012.

Au niveau des charges, le coût des mesures actives fédérales relatives au marché du travail s'est monté à Fr. 8'810'193.00 et celui des mesures complémentaires cantonales à Fr. 6'741'453.16.

### GETAC (Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale)

GETAC, en qualité d'organisateur de mesures actives du marché du travail, rattaché à la caisse cantonale de chômage, a maintenu, voire renforcé, les contacts avec les différents offices régionaux de placement ainsi qu'avec les services de l'Etat du Valais et les services sociaux.

Afin d'élargir son champ d'action, y compris dans la partie germanophone du canton, GETAC a également porté un accent particulier au développement permanent de ses relations avec toutes les institutions précitées.

Sensible à la situation des primo-demandeurs d'emploi, GETAC a tout mis en oeuvre afin de favoriser l'extension des stages professionnels.

A savoir aussi que GETAC a traité pas moins de 409 dossiers en 2012, dont 157 n'ont pu se concrétiser, soit 38%, et 61 demeurent en cours de gestion (renouvellements et chevauchements).

**Perspectives 2013**

Au niveau suisse, les experts de la Confédération prévoient une augmentation du taux de chômage jusqu'à la fin de l'année avant une stabilisation et une légère baisse au cours de l'année suivante. Le taux de chômage devrait atteindre 3,3% pour 2013 et rester à ce niveau en moyenne annuelle en 2014.

Pour ce qui est du Valais, le SICT table sur une légère augmentation du taux de chômage en 2013 : 0.3 point à 3.8%.

La prudence est toutefois de mise en ce qui concerne les prévisions pour le Valais en raison d'incertitudes liées à la mise en œuvre de la Lex Weber votée par le peuple et les cantons le 12 mars 2012. L'acceptation, le 3 mars 2013, de la révision de la Loi sur l'aménagement du territoire (LAT) les rend encore plus difficiles.

**Remerciements**

La direction adresse ses remerciements au personnel pour son engagement, sa capacité d'adaptation et sa précieuse collaboration ainsi qu'à tous les partenaires de la caisse, tant au niveau fédéral que cantonal.

Sion, mai 2013

## ABREVIATIONS UTILISEES

AANP	Assurance accidents non-professionnels
AC	Assurance-chômage
AEP	Avances sur exportation des prestations
Caisse	Caisse cantonale de chômage
CAP	Coûts afférents à l'organisation des mesures et à l'encadrement
CIP	Contrat d'insertion professionnelle
ET	Emploi temporaire
FCE	Fonds cantonal pour l'emploi
GETAC	Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale
IC	Indemnité de chômage
ICI	Indemnité en cas d'insolvabilité
INT	Indemnité en cas d'intempéries
LACI	Loi fédérale sur l'assurance-chômage obligatoire et l'indemnité en cas d'insolvabilité
LEMC	Loi sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs
LIAS	Loi sur l'intégration et l'aide sociale
LMMT	Logistique des mesures du marché du travail
MMT	Mesures relatives au marché du travail
ORP	Office régional de placement
PTC	Poste à temps complet
RHT	Indemnité en cas de réduction de l'horaire de travail
SECO	Secrétariat d'Etat à l'économie
UP	Unité de prestation

## 2 Partie générale

## 2.1 Présentation de la caisse

La caisse est un établissement de droit public autonome rattaché au chef du Département de l'économie, de l'énergie et du territoire (DEET). La surveillance incombe à la Confédération.

Elle traite avec l'extérieur en son propre nom et a qualité pour agir en justice.

L'organigramme figurant ci-après précise son organisation, adaptée à un mode de fonctionnement conforme aux exigences des diverses prestations que la caisse fournit, avec comme but principal de donner satisfaction à ses clients.

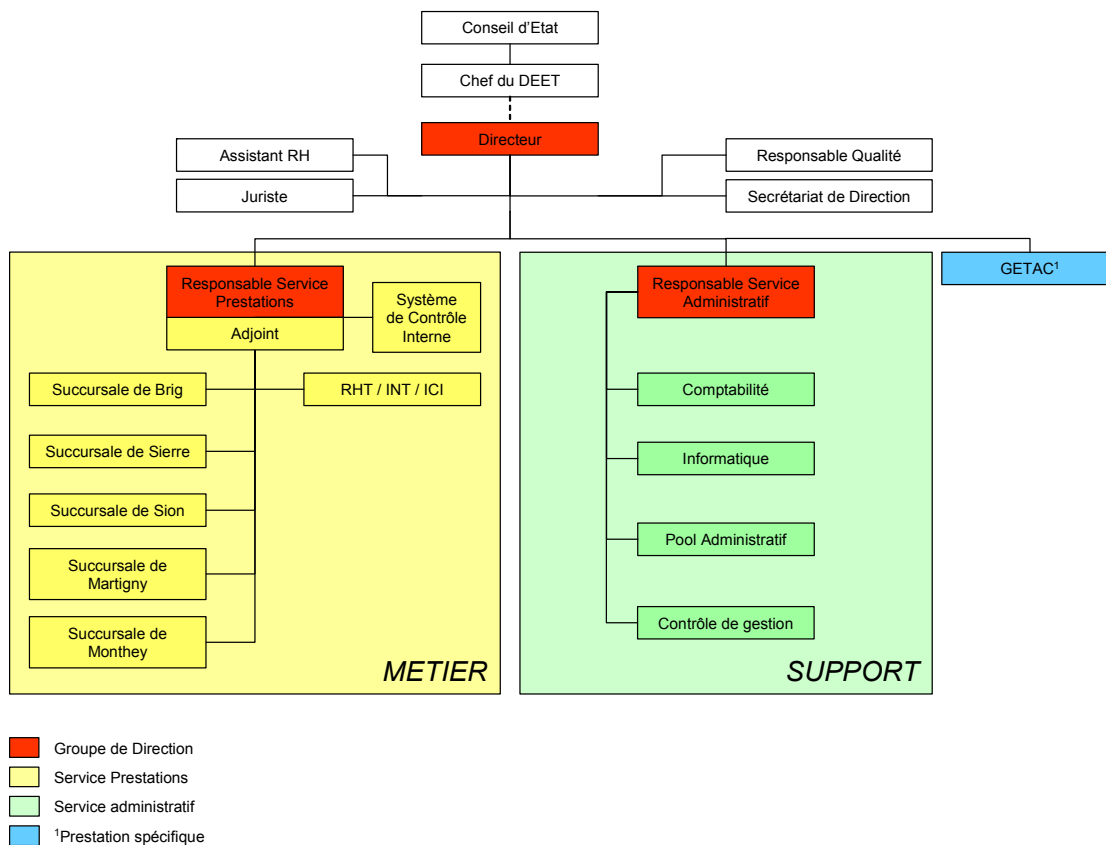
Disposant d'une administration centrale dont le siège est à Sion et de cinq succursales, sises à Brigue, Sierre, Sion, Martigny et Monthey, elle vise à satisfaire aux exigences d'une gestion moderne, rationnelle, économe et régionalisée.

Depuis novembre 2012, la caisse est certifiée "Valais excellence", ISO 9001 (qualité), ISO 14001 (environnement) et OHSAS 18001 (santé et sécurité au travail).

La caisse est ouverte à tous les assurés domiciliés dans le canton. Elle est en outre à disposition des entreprises sises dans le canton pour verser à l'intention de tous les travailleurs concernés, quel que soit leur lieu de domicile, les indemnités en cas de réduction de l'horaire de travail (RHT) et les indemnités en cas d'intempéries (INT).

Elle est enfin seule compétente pour verser les indemnités en cas d'insolvabilité (ICI).

Organigramme au 1<sup>er</sup> janvier 2012





## 2.2 La caisse en quelques chiffres au 31 décembre 2012

5	succursales
41	collaborateurs (dont 16 à temps partiel et 1 apprentie) (sont compris dans ces chiffres les 4 collaborateurs GETAC)
7 ans et 5 mois	en moyenne d'expérience par taxateur
7'906	bénéficiaires individuels d'indemnités de chômage sur l'ensemble de l'année
29'910	appels reçus
37'149	décomptes envoyés (IC)
9'654	décisions rendues
119.71 Mio	de prestations versées (Toutes prestations confondues)
121	entreprises au bénéfice d'indemnités (RHT : 44 - INT : 77)
55	entreprises concernées par l'ICI

### FCE

357	mesures complémentaires cantonales de réinsertion professionnelle payées
Fr. 8'810'193.00	coût des mesures actives fédérales relatives au marché du travail
Fr. 6'741'453.16	coût des mesures complémentaires cantonales

### GETAC

8 ans et 2 mois	en moyenne d'expérience par collaborateur
409	assurés reçus
239	placements réalisés
87	personnes ayant retrouvé un emploi

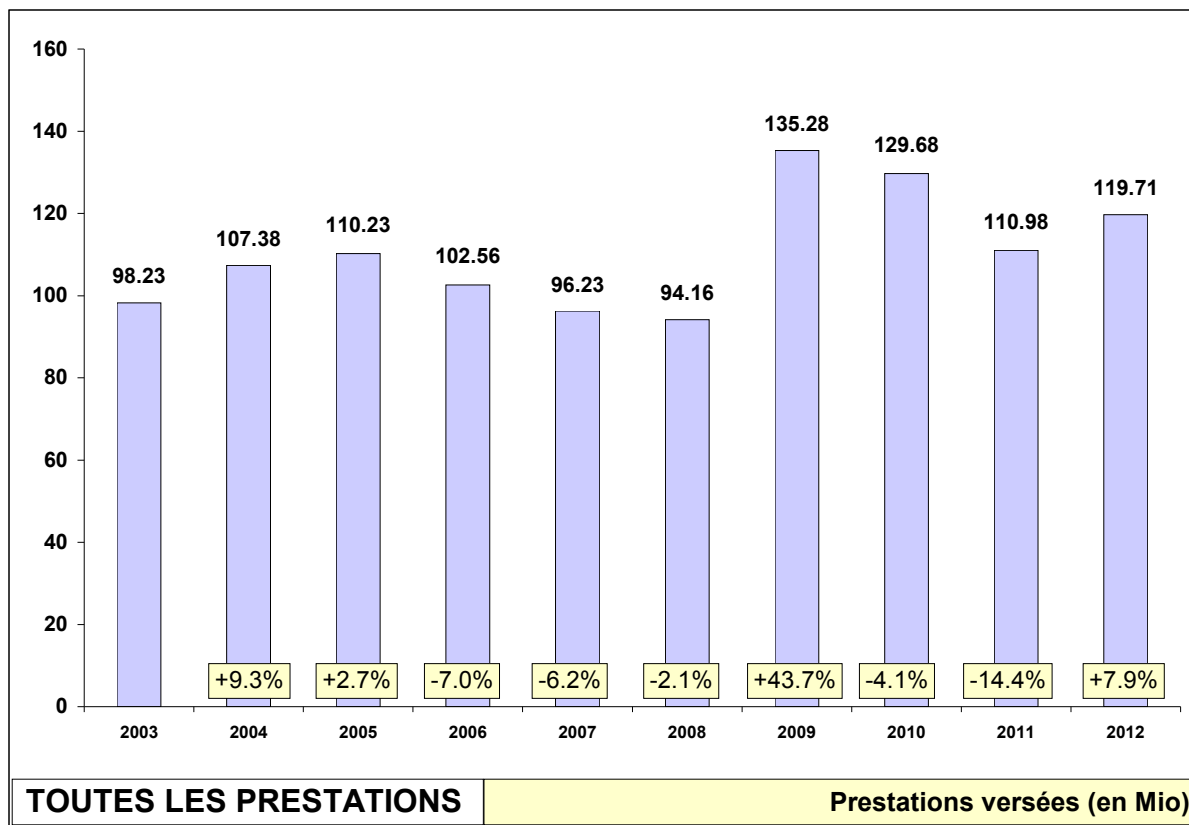
## 2.3 Evolution des effectifs - Statistiques relatives au personnel

Année	Nombre de collaborateurs	Hommes	Femmes	Nbre de postes équivalent plein temps	Moyenne d'âge
2011	39	15	24	35.7	40 ans et 9 mois
2012	41	15	26	36.9	41 ans et 4 mois

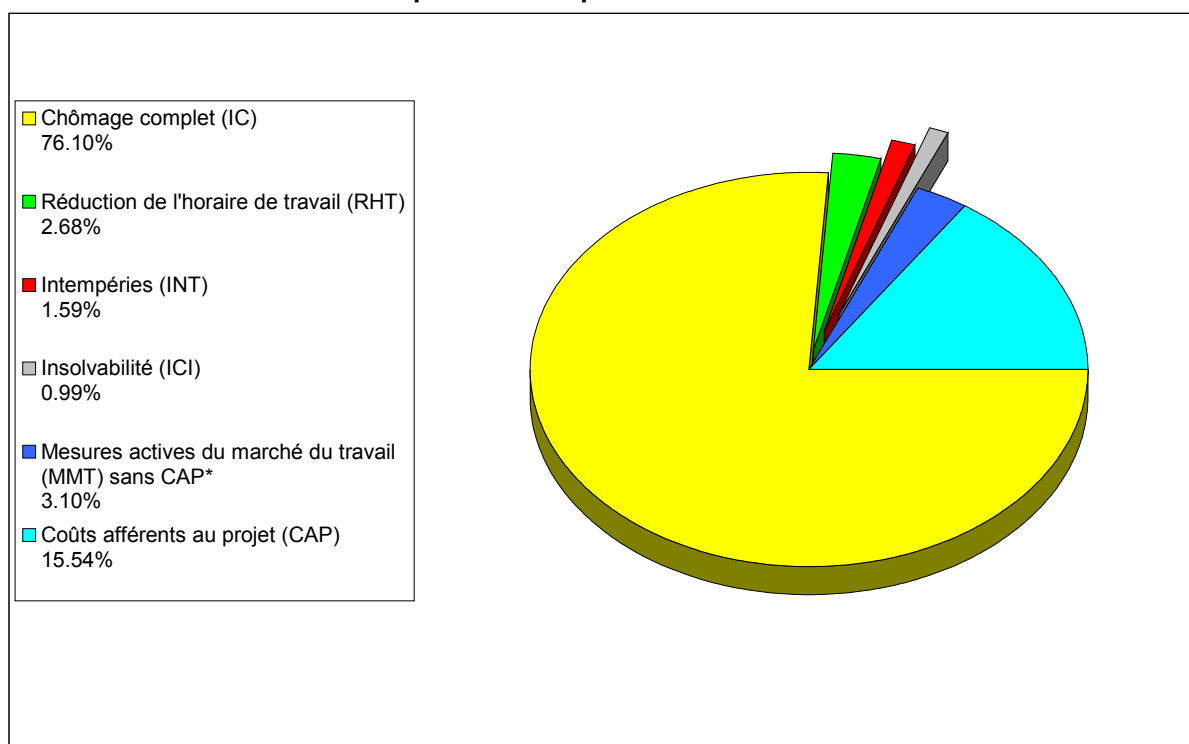
## 3 Caisse cantonale de chômage

### 3.1 Prestations

Evolution des différentes prestations (en Mio)



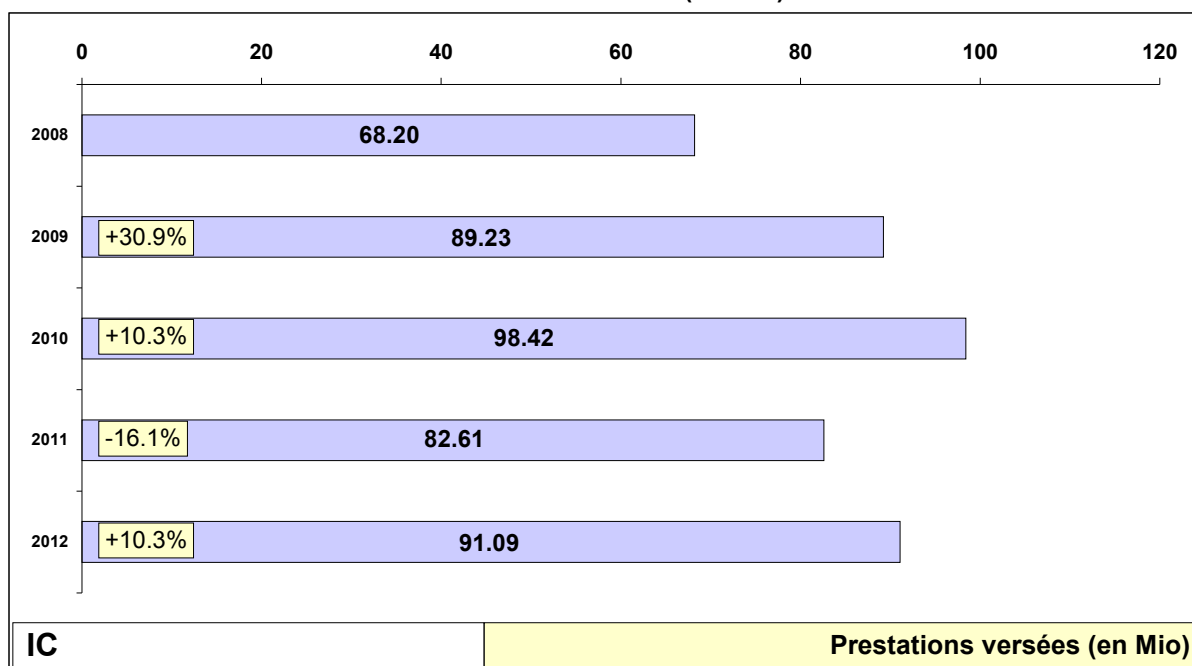
Répartition des prestations versées



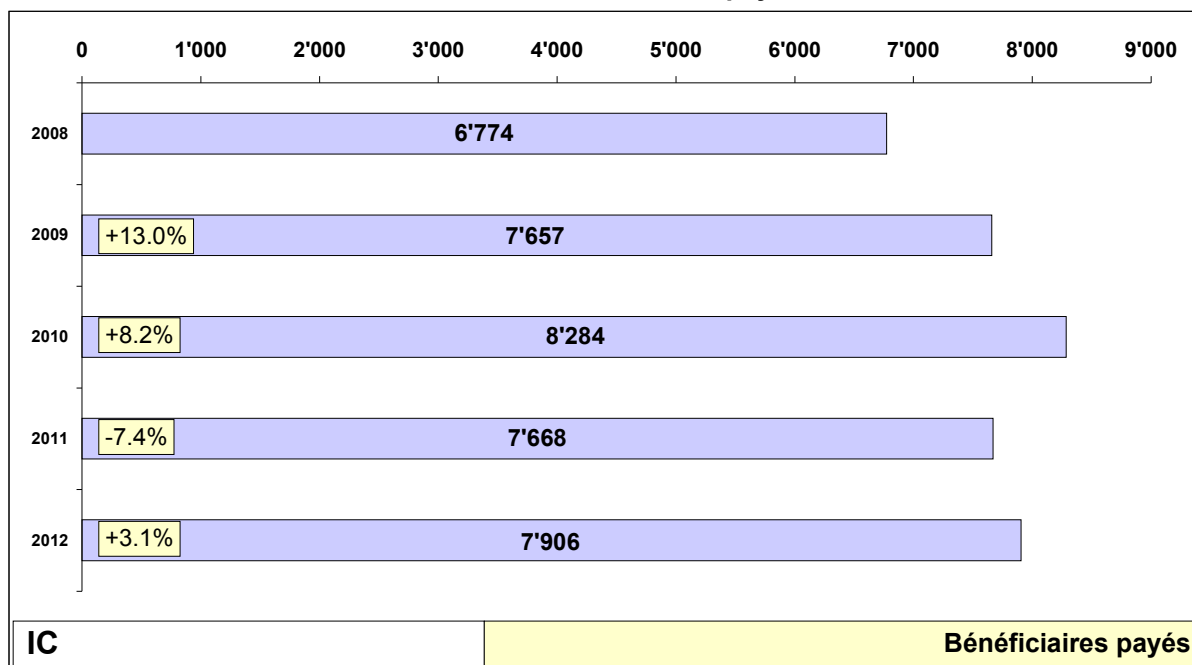
\*CAP : Coûts afférents à l'organisation des mesures et à l'encadrement.

## INDEMNITES DE CHOMAGE (IC)

### Prestations versées (en Mio)

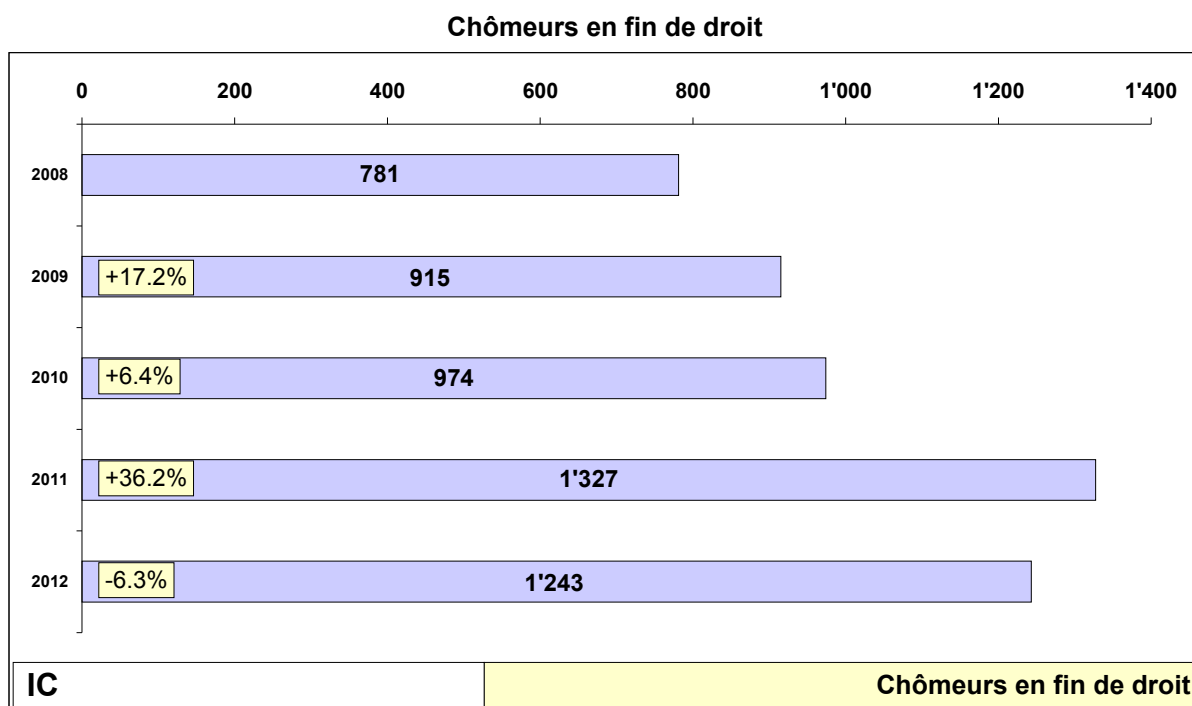


### Nombre de bénéficiaires payés



Nombre de jours indemnisés en 2012 : 591'542

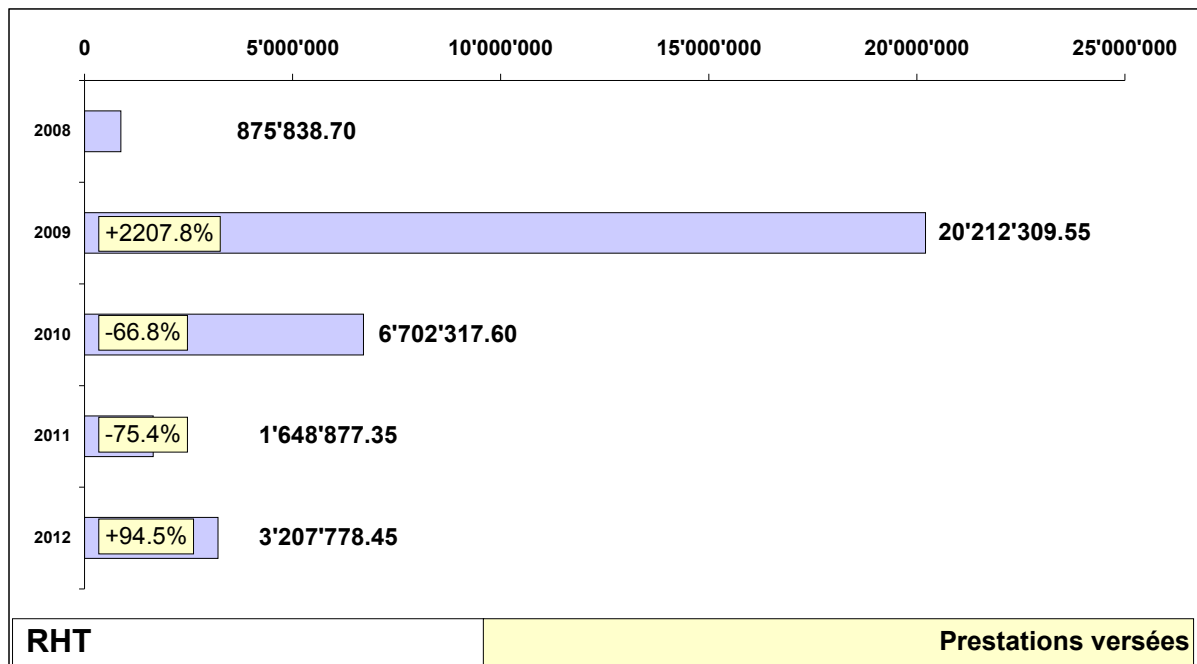
Indemnité journalière moyenne : Fr. 154.00



Sur 1243 personnes arrivées en fin de droit, 439 ont obtenu un nouveau droit au chômage.

## REDUCTION DE L'HORAIRE DE TRAVAIL (RHT)

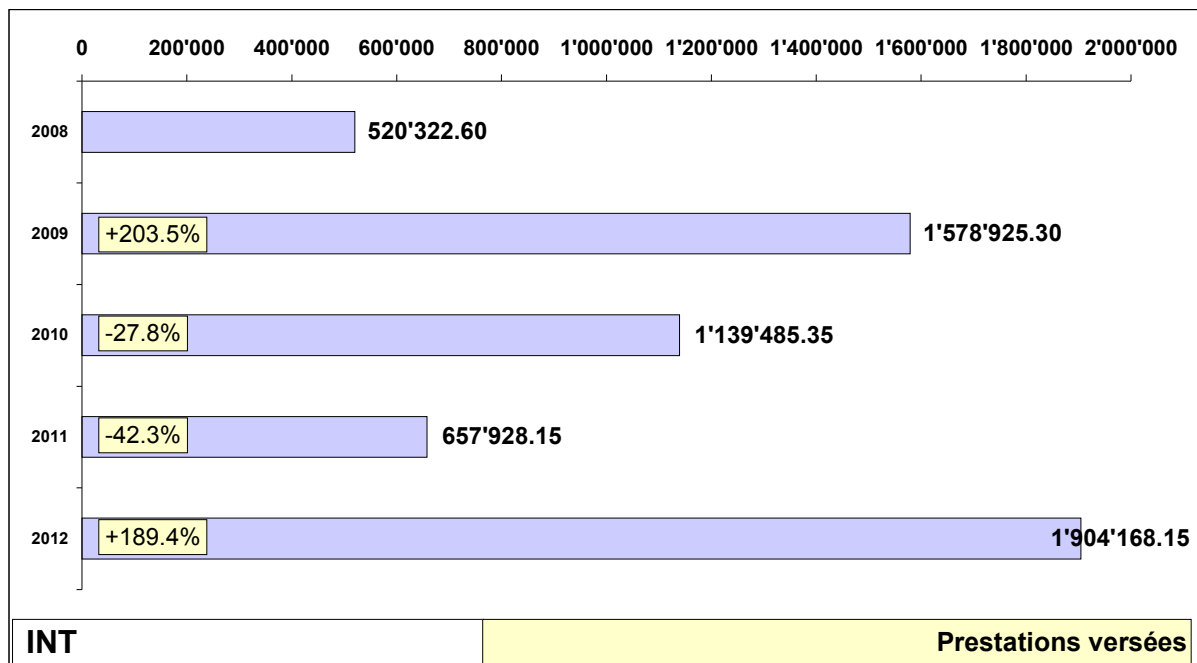
### Prestations versées



Entreprises touchées : 44  
Travailleurs concernés : 2'318  
Heures chômées : 122'315

## INTEMPERIES (INT)

### Prestations versées



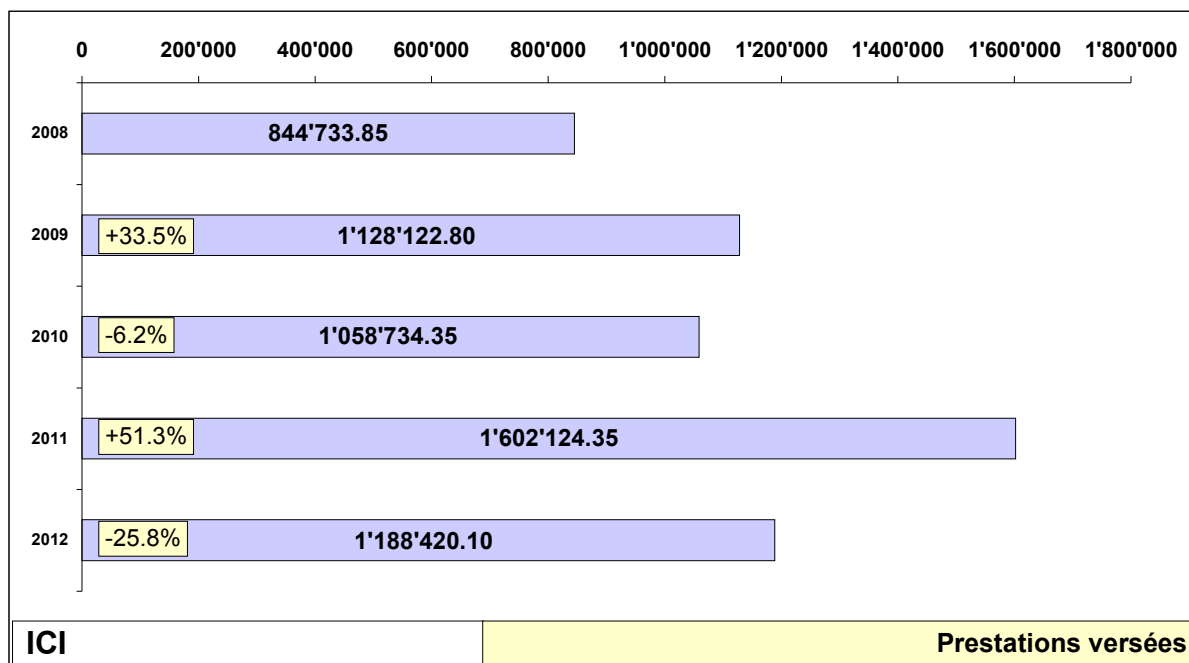
Entreprises touchées : 77  
Travailleurs concernés : 779  
Heures chômées : 129'846

Durant l'année 2012, la caisse a de surcroît apporté son aide à sa consœur vaudoise en traitant les demandes d'intempéries formées par 30 entreprises sises sur son territoire.

### INSOLVABILITE (ICI)

*(Seule notre caisse est légalement compétente pour l'examen du droit et le versement de cette prestation).*

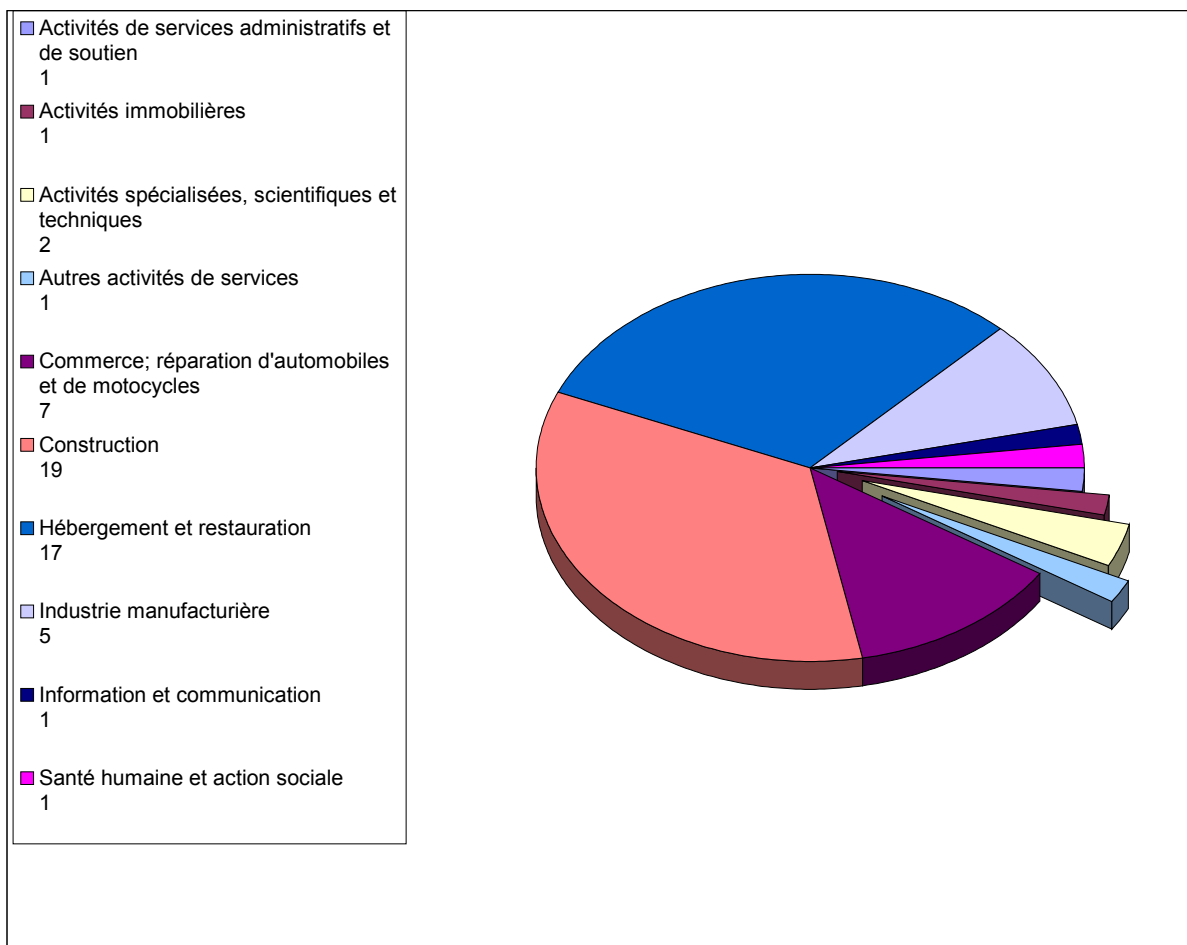
#### Prestations versées



Entreprises touchées : 55  
Travailleurs concernés : 180

*Il est à noter que 4 entreprises traitées en ICI au cours de l'année 2012 ont préalablement bénéficié de la RHT.*

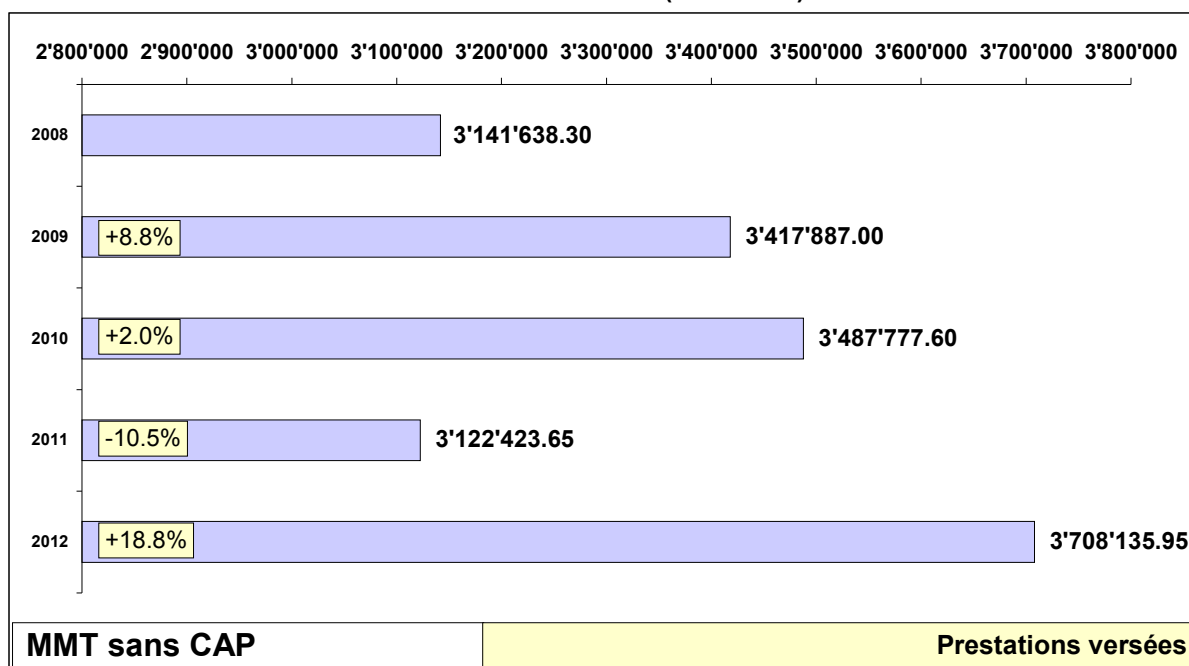
**Entreprises touchées en ICI par domaine d'activité**



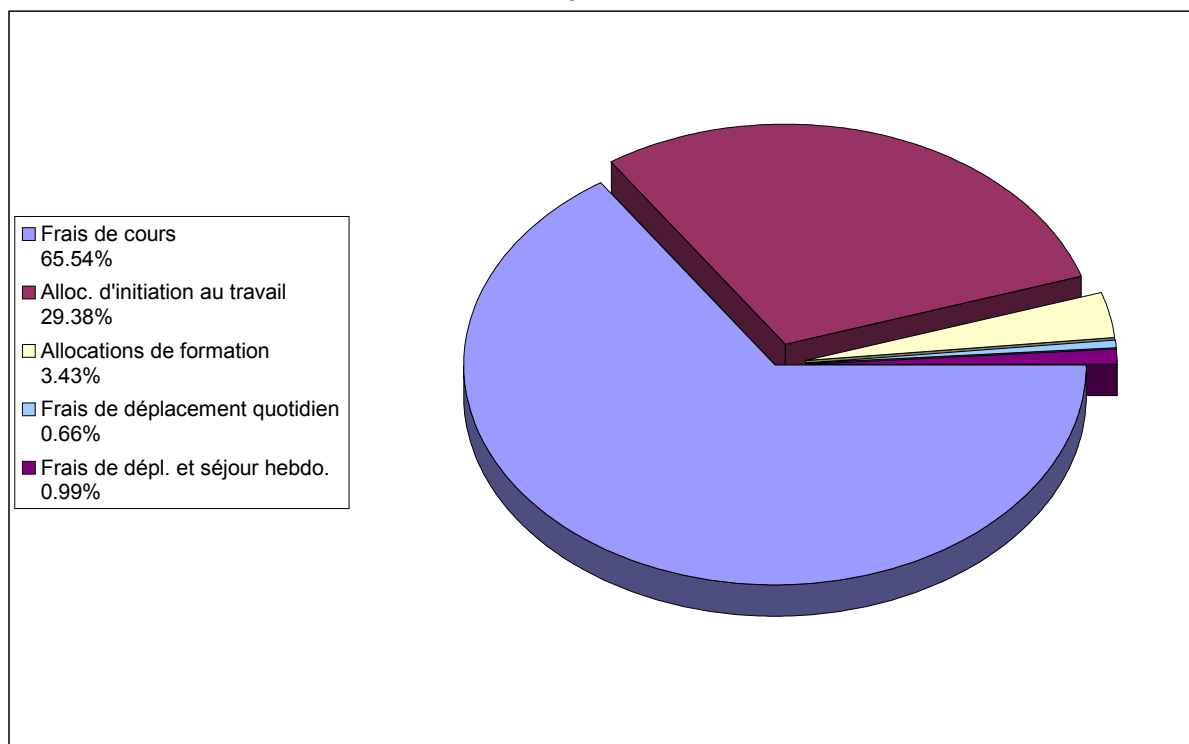


## MESURES RELATIVES AU MARCHÉ DU TRAVAIL (MMT)

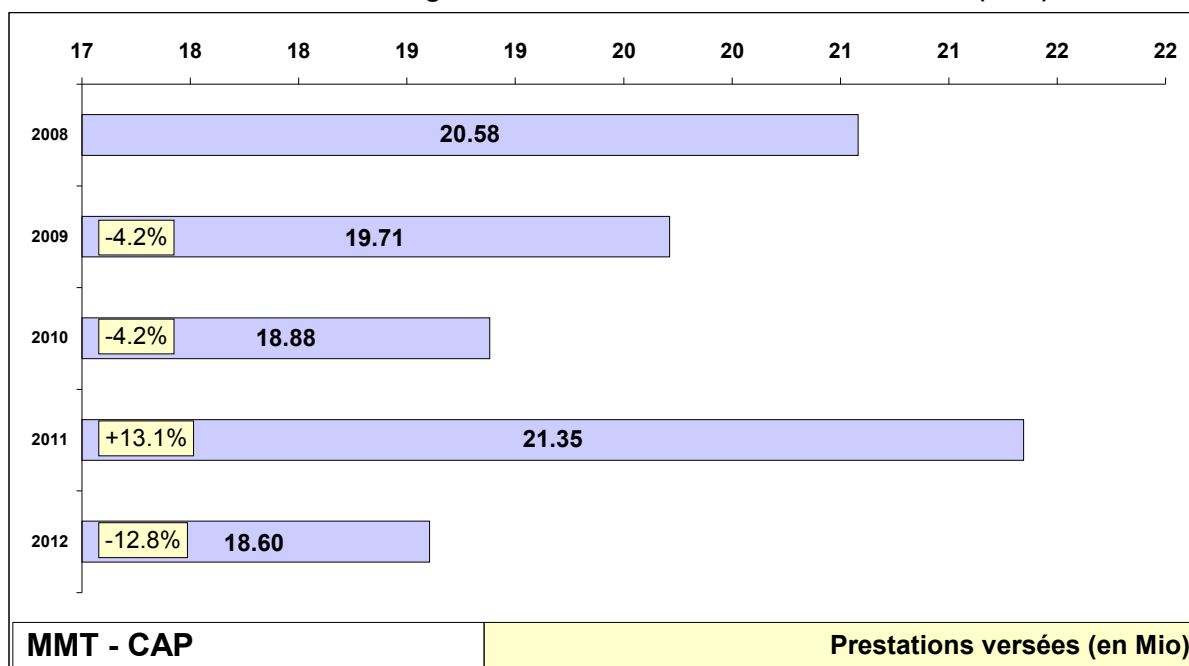
### Prestations versées (sans CAP)



### Répartition

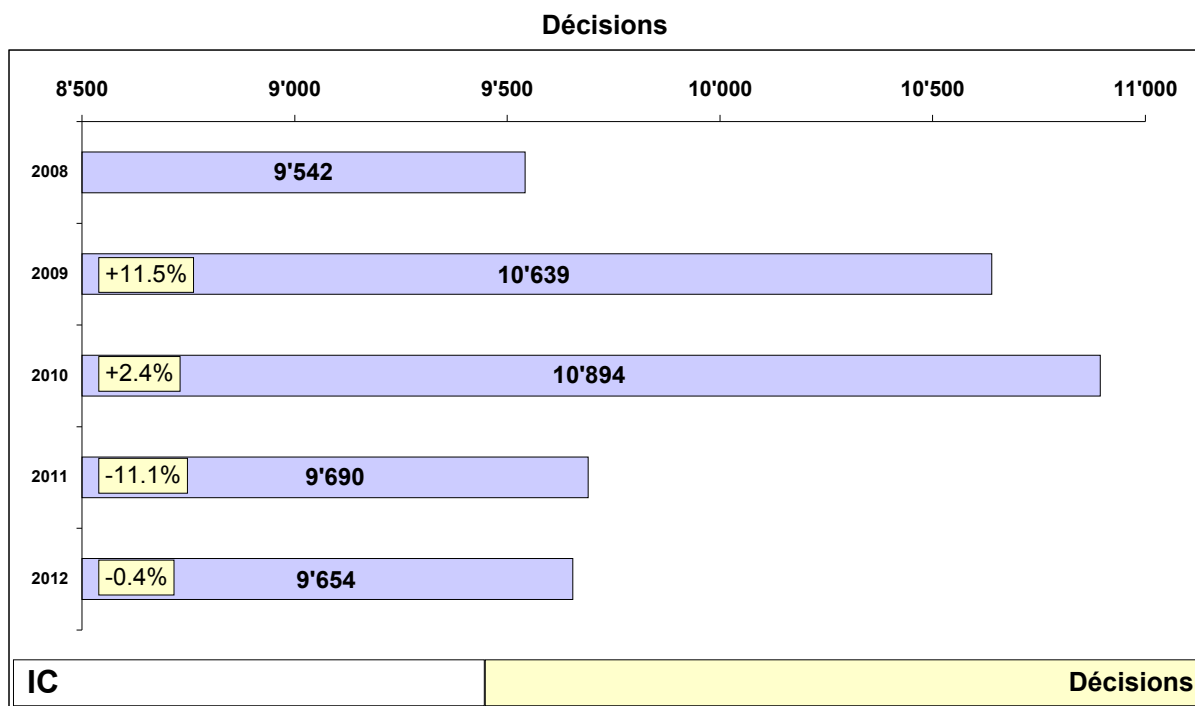


### Coûts afférents à l'organisation des mesures et à l'encadrement (CAP)

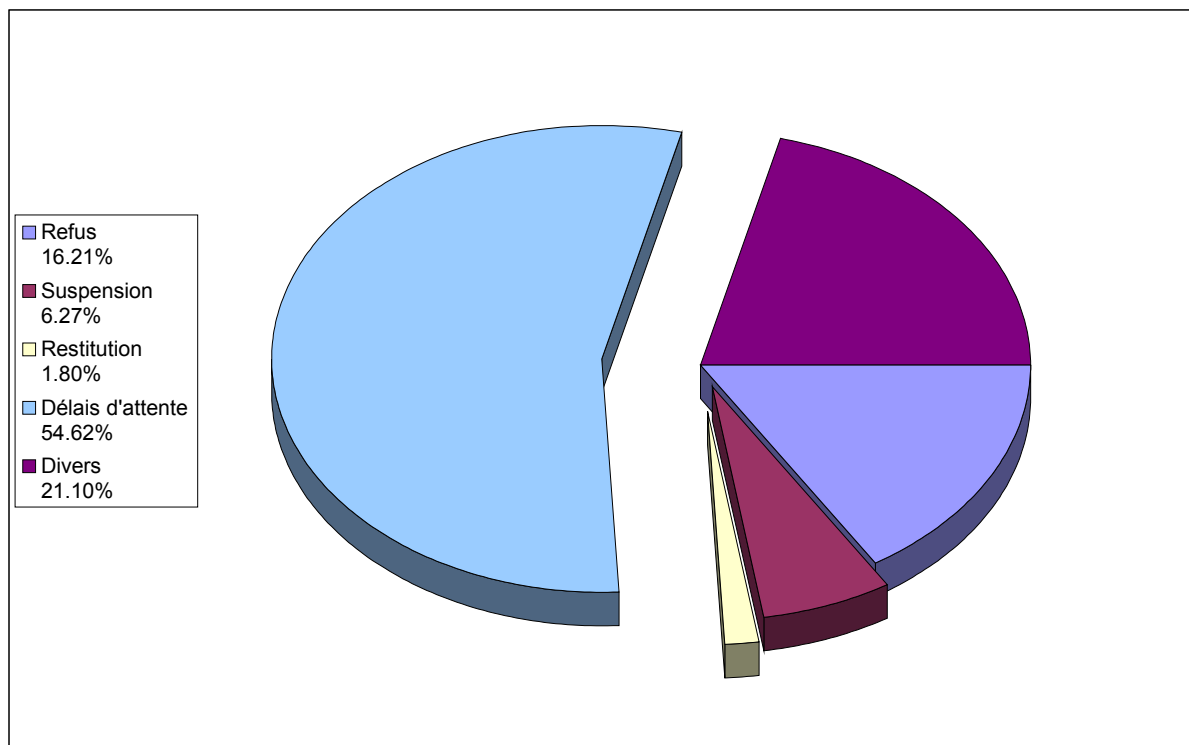


*Rappel* : Les coûts afférents à l'organisation des mesures et à l'encadrement en matière de mesures actives du marché du travail sont comptabilisés selon la date valeur (exigence SECO) et non par année d'utilisation, ce qui peut provoquer des variations annuelles sensibles.

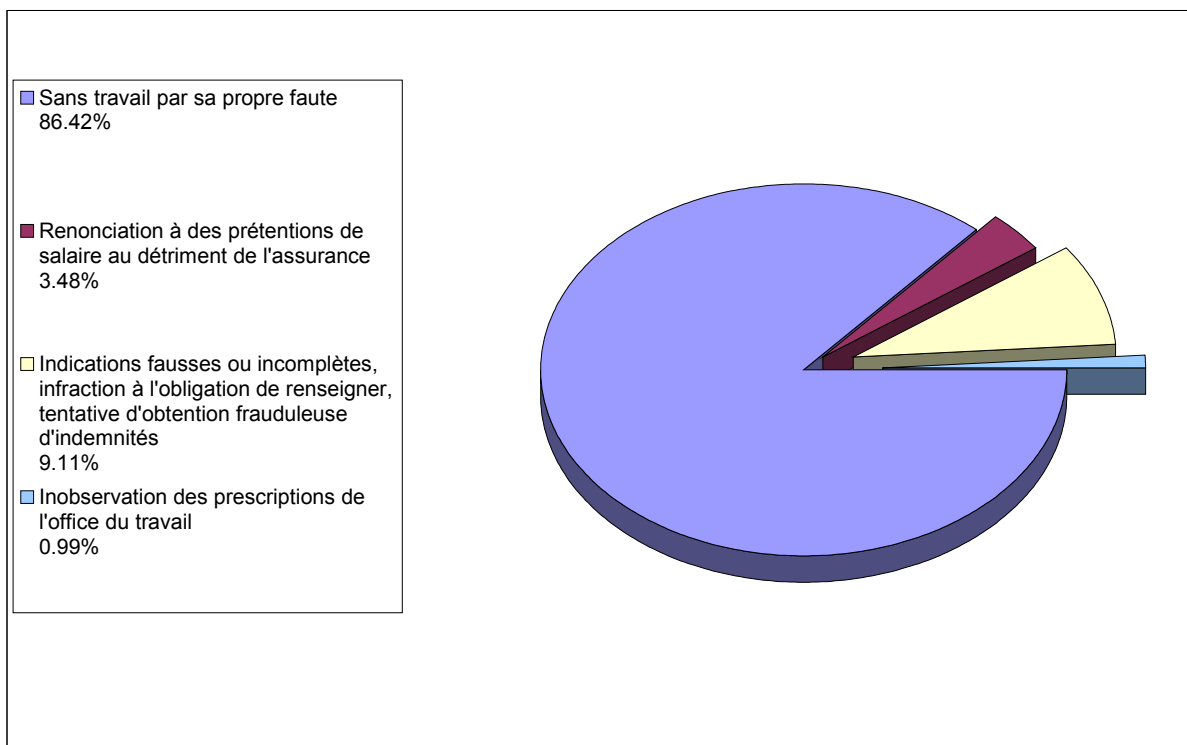
### 3.2 Décisions



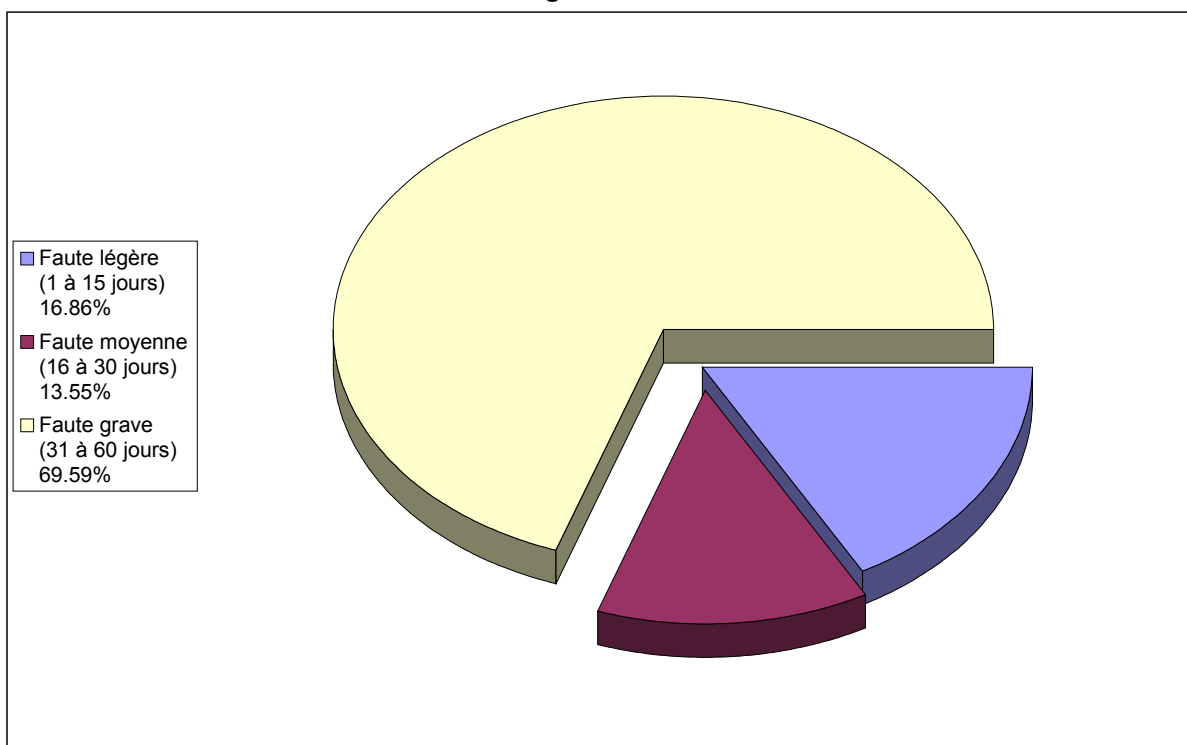
#### Détail des principaux motifs y relatifs (IC/MMT)



### Nature des suspensions

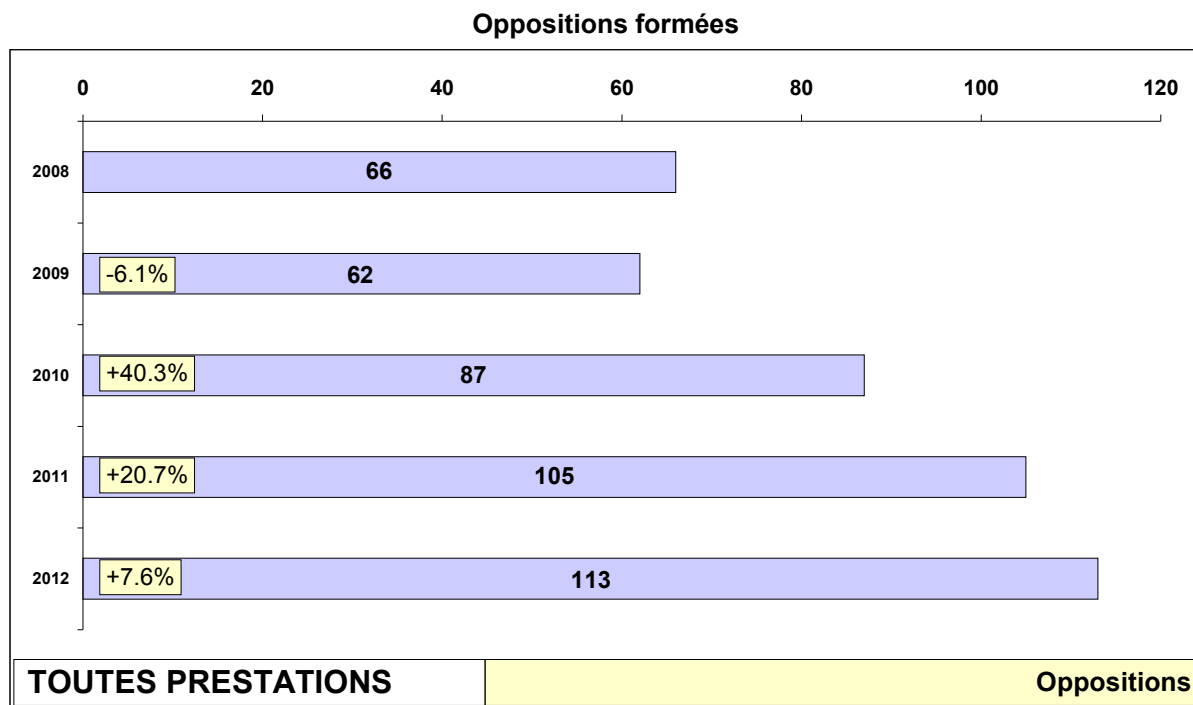


### Degré de faute



### 3.3 Oppositions, demandes de remise

(toutes prestations)

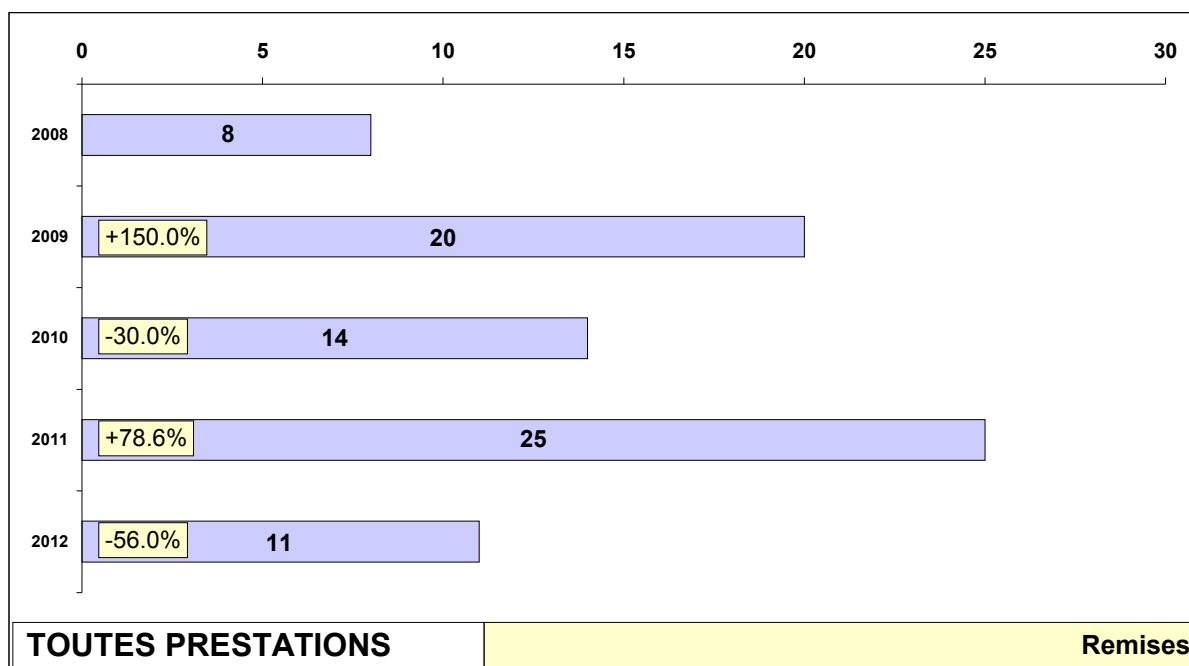


#### Oppositions examinées

Oppositions de	Admises	Admises partiellement	Rejetées	Irrecevables	En suspens	Totaux
2009	1	0	0	0	1	2
2011	1	0	4	2	1	8
2012	15	12	60	16	8	111
<b>Totaux</b>	17	12	64	18	10	121

11 recours ont été introduits contre les décisions sur opposition.

### Demands de remise



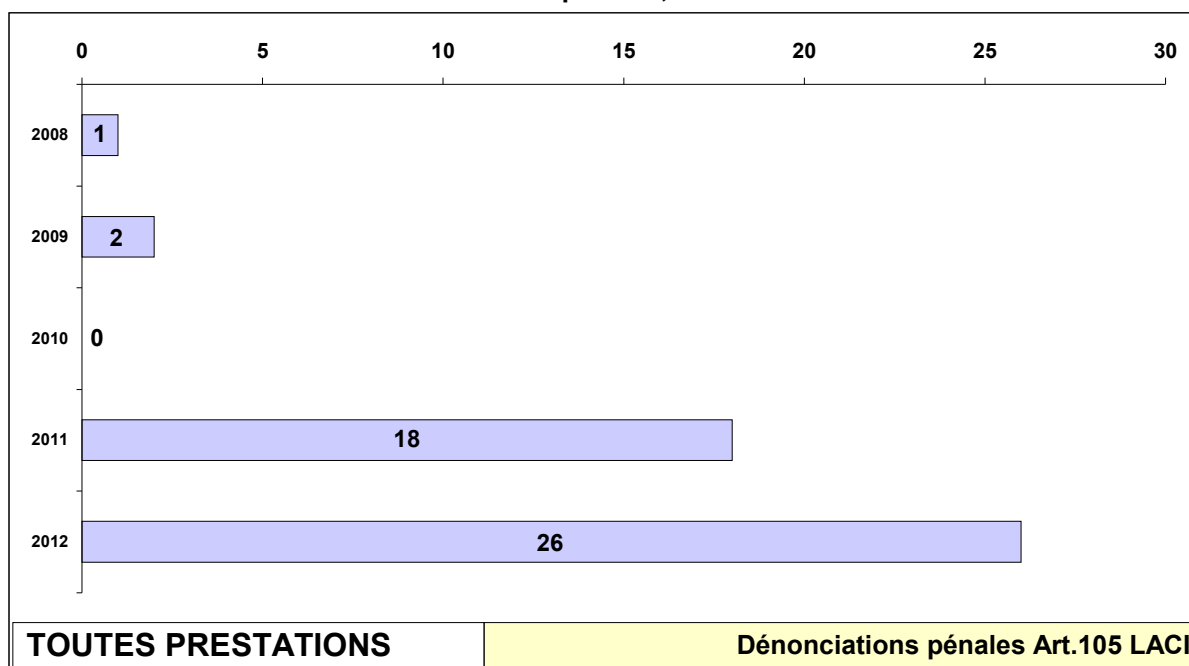
*Une demande de remise est une demande de libération de rembourser un montant versé à tort.*

### 3.4 Lutte contre les abus

Afin de lutter efficacement contre les abus, en sus de la demande de restitution des prestations (cf. décisions et nature des suspensions sous chiffre 3.2), la caisse dénonce au procureur, après les avoir entendus, les bénéficiaires dont il est manifeste que, par des indications fausses

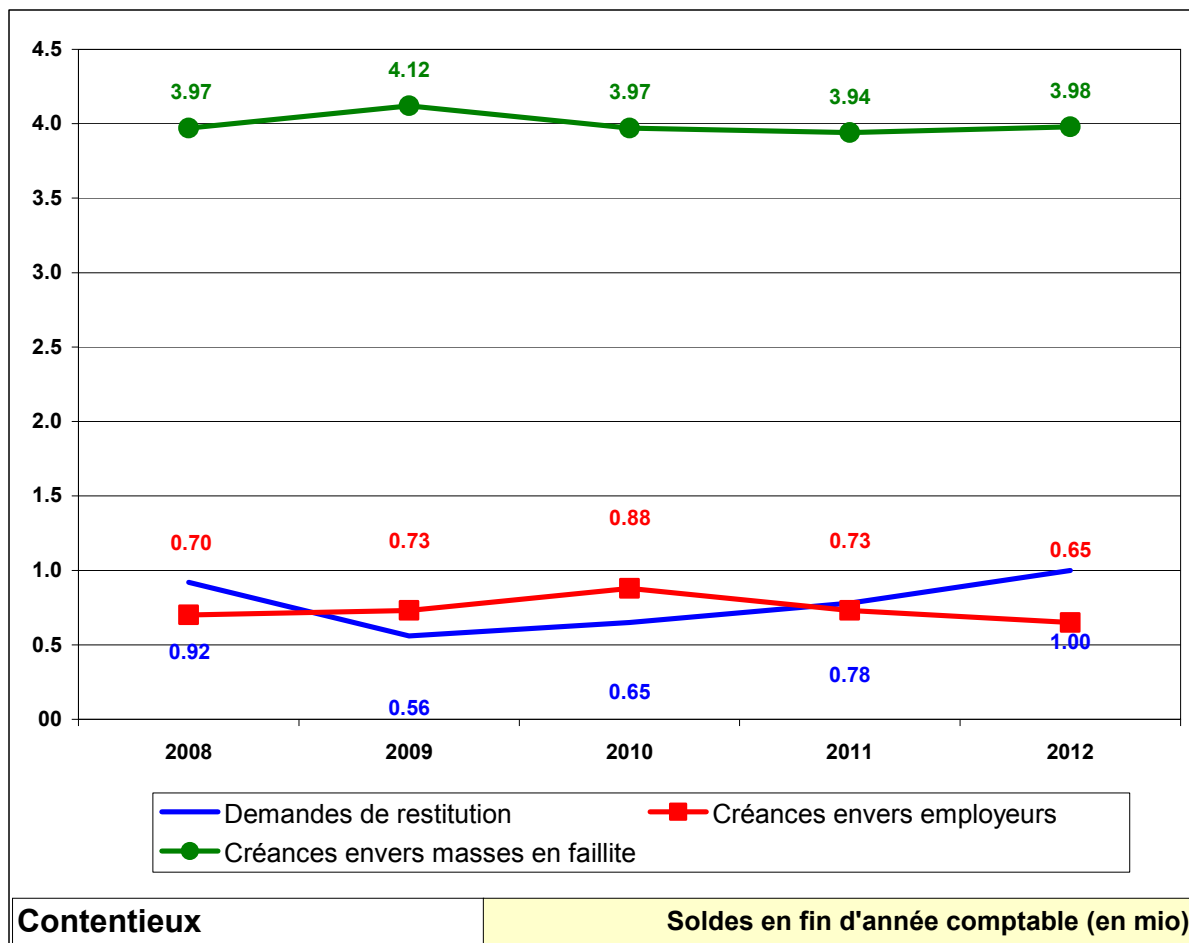
ou incomplètes, ils ont obtenu volontairement des prestations de l'assurance auxquelles ils n'avaient pas droit. L'infraction la plus courante consiste en la dissimulation d'un gain obtenu durant une période de chômage.

**Dénonciations pénales, art. 105 LACI**



### 3.5 Contentieux

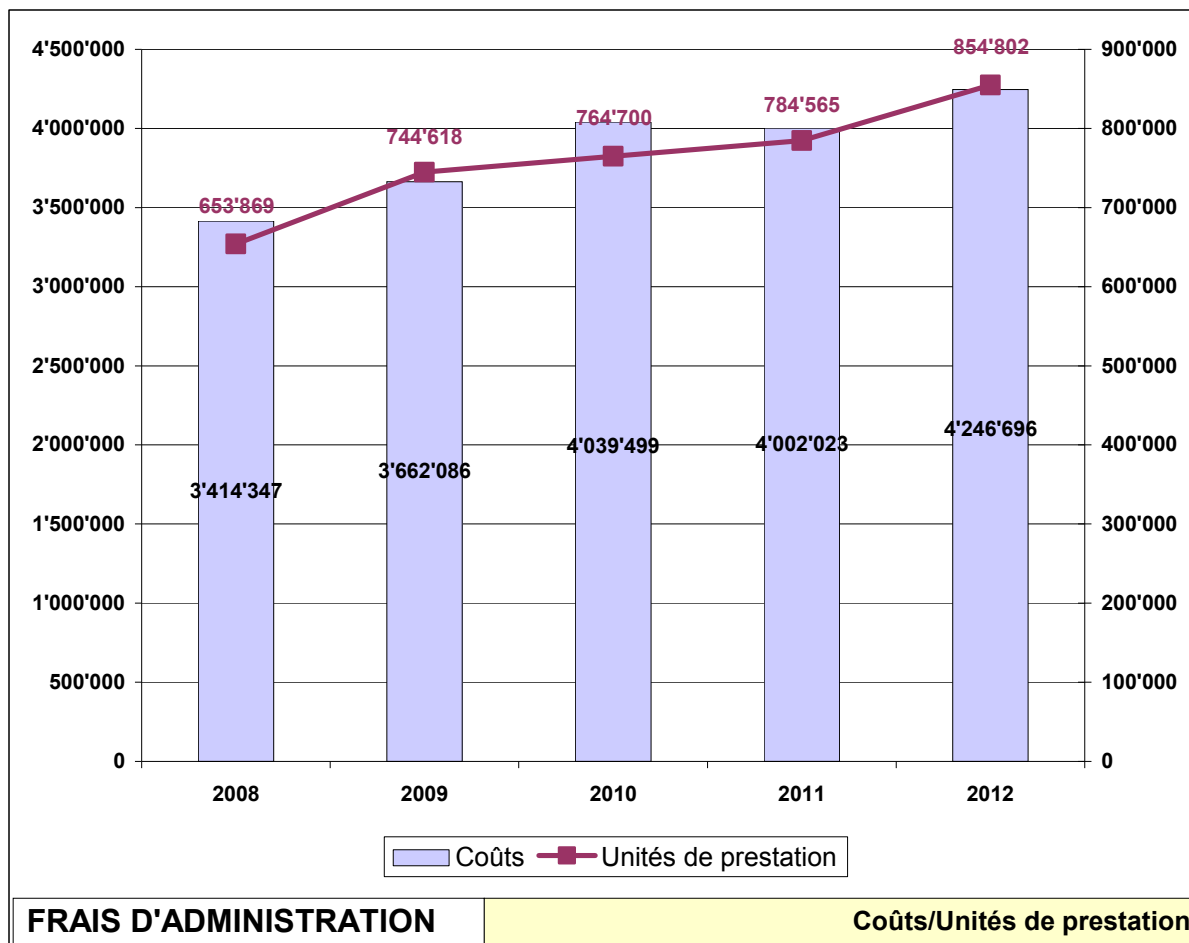
Soldes en fin d'année comptable (en mio)



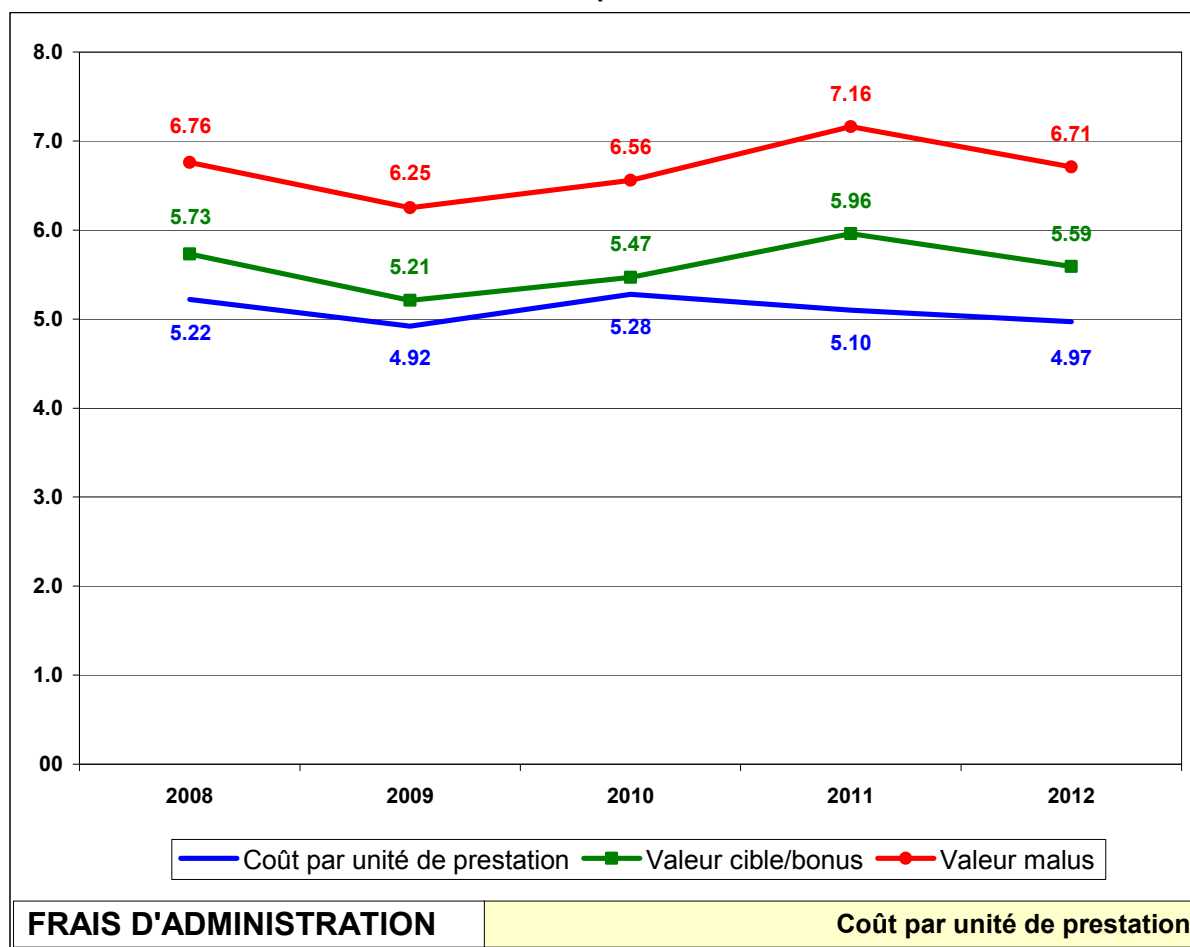


### 3.6 Frais d'administration

Coûts / Unités de prestation (UP)



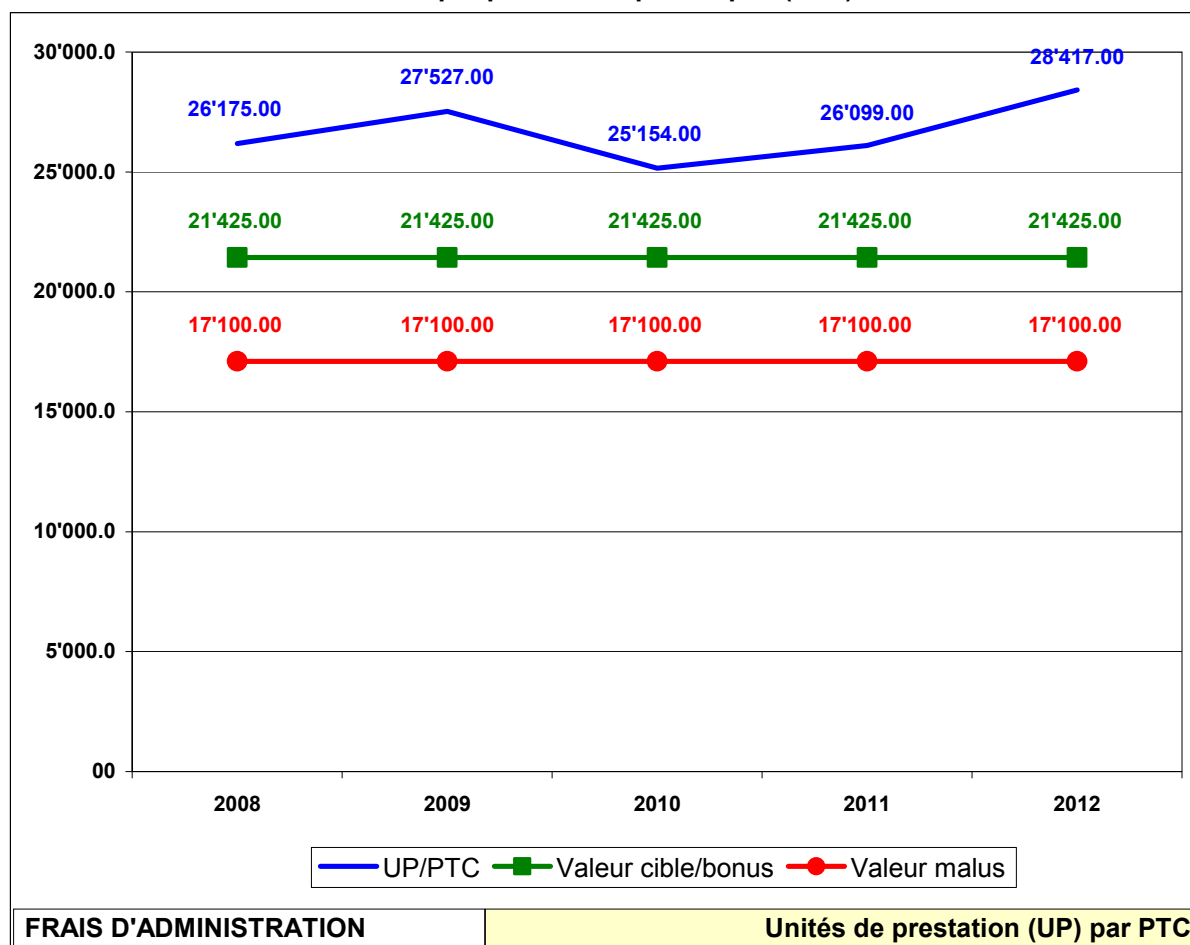
### Coût par UP



Le tableau ci-dessus montre l'évolution des coûts par UP de la caisse et indique les valeurs à atteindre ou à ne pas dépasser.

Avec un coût de Fr. 4.97 par UP, la caisse a un coût inférieur de Fr. 0.62 par rapport à la valeur cible / bonus fixée à Fr. 5.59. Elle a une marge de manœuvre de Fr. 1.74 par rapport à la valeur malus arrêtée à Fr. 6.71. Les exigences conventionnelles sont donc respectées.

### UP par poste à temps complet (PTC)



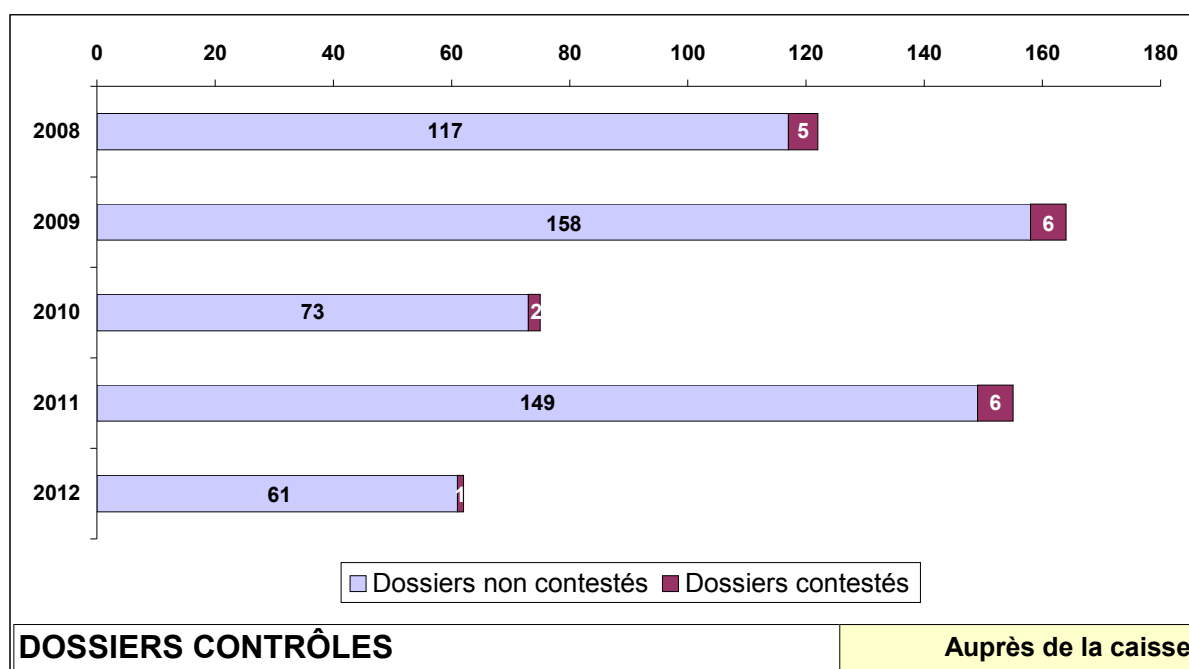
Avec la convention 2009 - 2013, un deuxième critère d'indemnisation est applicable. Il s'agit des UP produites par poste à temps complet (PTC).

Le tableau ci-contre indique que la caisse a réalisé 28'417 UP par PTC alors que la valeur cible est de 21'425 et la valeur malus de 17'100. Les exigences conventionnelles sont donc respectées.

### 3.7 Surveillance

La Confédération exerce la surveillance. Les contrôles opérés par le SECO, secteur Inspection, portent principalement sur l'application du droit. Chaque succursale / secteur d'activité de la caisse est contrôlé une fois tous les deux ans.

IC - Nombre de dossiers contrôlés



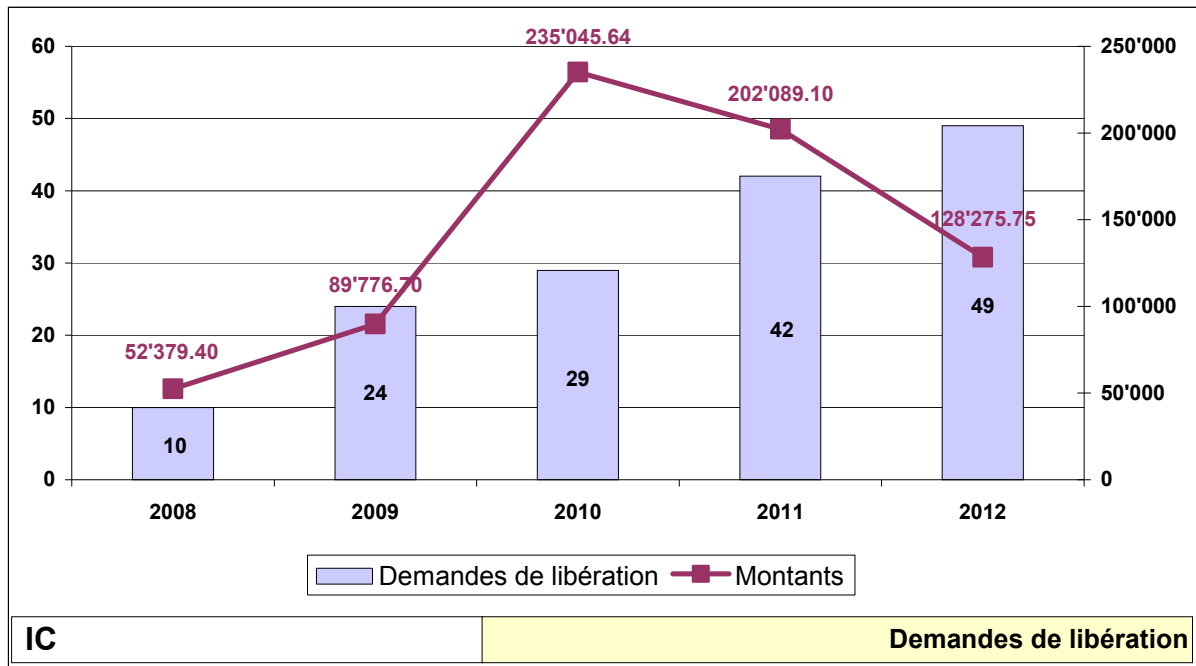
Montants non contestés : Fr. 1'621'984.30

Montant contesté : Fr. 2'370.80

En 2012, le secteur ICI - RHT - INT n'a fait l'objet d'aucun contrôle par le SECO.

Lorsqu'une prestation versée à tort est irrécupérable par la caisse à la suite d'un contrôle du SECO ou en raison de l'impossibilité d'encaisser la somme demandée en restitution, cette dernière a l'obligation de demander à l'autorité de surveillance d'être libérée de l'obligation de réparer. Cette libération intervient si la caisse a commis une faute qualifiée de "légère".

#### Demands de libération de l'obligation de réparer présentées par la caisse au nom du fondateur



NB : En 2012, 3 demandes de libération se sont soldées par une mise à charge du fondateur d'un montant total de Fr. 5'059.95.

### 3.8 Révision des comptes

Les comptes de la caisse sont contrôlés par une fiduciaire dûment mandatée par le SECO.

## Annexes

### 3.9 Compte d'exploitation et bilan

#### Compte d'exploitation

<b>DEPENSES</b>	<b>au 31.12.2011</b>	<b>au 31.12.2012</b>
Ind. de chômage soumises à cotis.	80'486'315.40	88'936'849.45
Ind. de chômage non soumises à cotis.	521'518.95	383'633.60
Allocations familiales	1'598'969.95	1'773'209.15
Salaire lors d'emploi temporaire	0.00	0.00
Frais de stages professionnels	0.00	0.00
Ind. en cas de réduction de l'horaire de travail	1'648'877.35	3'207'778.45
Ind. en cas d'intempéries	657'928.15	1'904'168.15
Ind. en cas d'insolvabilité	1'602'124.35	1'188'420.10
Cautionnement du risque de perte	0.00	0.00
Frais afférents au projet	21'345'788.60	18'603'706.00
Allocations de formation	94'610.90	127'008.65
Frais de cours	1'879'584.05	2'430'854.35
Allocations d'initiation au travail	1'028'951.10	1'089'279.80
Contributions aux frais de déplacement	61'759.50	24'318.95
Contributions aux frais de séjour hebdomadaire	57'518.10	36'674.20
Frais de justice et de procédure	1'600.00	11'300.00
Frais de poursuites	20'813.30	20'483.70
Frais d'examen de la cch	31.65	528.75
Bonification pour risque de responsabilité	12'222.00	26'937.00
Frais d'administration	4'002'023.79	4'246'696.32
Bonus	7'478.00	17'432.00
Charges des intérêts	2'901.45	0.00
Amortissements divers	600.00	4'146.85
Différences d'arrondis	35.50	37.16
Autres charges	0.00	0.00
Programmes de stabilisation	25'416.85	12'853.65
Charges des avances Accords bilatéraux	50'844.80	8'748.45
<b>TOTAL DEPENSES</b>	<b>115'107'913.74</b>	<b>124'055'064.73</b>
<b>RECETTES</b>		
Produit insolvabilité	432'578.96	316'498.25
Produit stages professionnels	126'559.60	120'317.10
Remboursement d'anciennes prestations	0.00	0.00
Produit peines pécuniaires RHT/INT	0.00	0.00
Prestations échues	3'311.05	3'235.55
Produit responsabilité du fondateur	21'339.40	11'322.40
Cotisations AVS sur IC	4'142'210.50	4'580'751.80
Cotisations LPP sur IC	475'045.60	525'656.75
Cotisations AANP sur IC	2'350'219.90	2'352'224.85
Produit provenant de frais de justice et de procédure	225.00	100.00
Remboursement de frais de poursuite	4'300.00	6'301.15
Produit malus	0.00	0.00
Frais d'administration non agréés	0.00	0.00
Intérêts créditeurs	2'113.60	1'668.95
Différences d'arrondis	41.59	31.10
Produit des remboursements - général	0.00	-1'760.20
Avances du SECO	108'720'000.00	114'750'000.00
Exportation de prestations Accords bilatéraux	138'788.95	100'148.50
<b>TOTAL RECETTES</b>	<b>116'416'734.15</b>	<b>122'766'496.20</b>
Excédent de recettes	1'308'820.41	
Excédent de dépenses		1'288'568.53

Désignation des comptes selon la terminologie du SECO

## Bilan

<b>ACTIF</b>	<b>au 31.12.2011</b>	<b>au 31.12.2012</b>
Caisses	865.90	770.35
Postes	34'448.19	17'267.14
Banques	2'024'549.50	538'490.00
Avances du fonds de compensation AC	0.00	0.00
Créances IC, MMT, INT, RHT et AEP	789'049.95	1'002'007.80
Avances servies aux bénéficiaires	14'383.85	20'200.25
Créances fondées sur l'art. 29 LACI	731'053.35	657'396.65
Créances indemnité en cas d'insolvabilité	3'942'794.60	3'985'884.35
Créances stages professionnels	21'928.40	34'577.10
Responsabilité du fondateur	0.00	0.00
Demandes de restitution - général	118'654.45	96'629.30
Avoir impôt anticipé	724.85	396.95
Actifs de régularisation	13'594.05	10'338.20
Machines et mobilier de bureau	21'946.00	16'485.00
Logiciels	20.00	20.00
Matériel informatique	113'828.00	74'108.00
Transformations immobilières	81'011.00	58'851.00
<b>TOTAL ACTIF</b>	<b>7'908'852.09</b>	<b>6'513'422.09</b>
<b>PASSIF</b>		
Dettes à court terme IC, MMT, INT et RHT	313.65	0.00
Dettes à court terme AEP	5'572.05	5'072.50
Dettes à court terme impôt à la source et assurances sociales	0.00	39.20
Dettes à court terme insolvabilité	0.00	0.00
Dettes en souffrance à court terme	3'951.85	0.00
Dettes sur provision art. 29	731'053.35	657'396.65
Dettes sur provision indemnité en cas d'insolvabilité	3'942'794.60	3'985'884.35
Dettes sur provision bonification risque responsabilité	191'488.25	207'721.15
Dettes sur provision stages professionnels	21'619.95	34'577.10
Dettes sur provision sanctions pécuniaires RHT/INT	0.00	0.00
Dettes résultant des frais d'administration	165'918.50	76'643.68
Dettes sur provisions bonus	95'711.55	88'238.35
Passifs transitoires	28'212.55	24'201.85
Fonds de roulement	2'722'215.79	1'433'647.26
<b>TOTAL PASSIF</b>	<b>7'908'852.09</b>	<b>6'513'422.09</b>

Désignation des postes selon la terminologie du SECO

## 4 Fonds cantonal pour l'emploi (FCE)



## 4.1 Compte d'exploitation et bilan

### Compte d'exploitation

	Au 31.12.2012		Ecart au
	Détail Fr.	Somme Fr.	compte 2011 Fr.
<b>Charges</b>			
<b>En application de la loi du 23 novembre 1995 (LEMC<sup>1</sup>)</b>		<b>15'551'646.16</b>	+ 3'297'182.41
<b>Mesures actives fédérales relatives au marché du travail</b>	<b>8'810'193.00</b>		
Participation financière aux mesures	8'110'000.00		
Participation financière aux mesures 2012	7'355'000.00		
Participation financière aux mesures 2011	755'000.00		
Participation aux frais de cours non couverts par l'assurance-chômage	700'193.00		
<b>Mesures complémentaires cantonales</b>	<b>6'741'453.16</b>		
Allocations cantonales d'initiation au travail	237'059.30		
Contributions cantonales aux frais de déplacement	19'604.85		
Contrats d'insertion professionnelle	6'277'909.26		
Contrats d'insertion professionnelle 2012	6'147'480.58		
Contrats d'insertion professionnelle 2011	130'428.68		
Mesures, non subventionnées par l'assurance-chômage, servant à l'intégration	196'549.75		
Allocations de formation	-		
Mesures supplémentaires de réinsertion professionnelle	10'330.00		
Mesures 2012	10'330.00		
Mesures 2011	-		
<b>Frais d'exploitation des offices régionaux de placement</b>	-		
Frais non pris en compte par l'assurance-chômage	-		
Frais 2012	-		
Frais 2011	-		
<b>Risque responsabilité</b>	-		
Service industrie, commerce et travail	-		
Assurance chômage	-		
<b>Dépenses pour tiers entièrement compensées</b>	-	<b>19'071'284.06</b>	+ 26'338.77
<b>Institutions</b>	<b>19'071'284.06</b>		
Organes d'exécution de la LACI au sens de l'art. 76, al. 1, let. c <sup>2</sup>	18'608'910.16		
Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale	462'373.90		
<b>Frais d'administration</b>	-	<b>65'974.73</b>	- 7'578.06
<b>Administration et gestion</b>	<b>65'770.08</b>		
Indemnisation de la logistique des mesures du marché du travail	24'827.98		
Indemnisation de la caisse publique cantonale valaisanne de chômage	40'942.10		
Software de gestion des mesures cantonales, frais d'entretien et divers	-		
<b>Taxes, frais bancaires et divers</b>	<b>204.65</b>		
<b>Dépenses diverses</b>	-	-	Fr. -
<b>Total charges</b>		<b>34'688'904.95</b>	
<b>Produits</b>			
<b>Financement</b>		<b>32'071'284.06</b>	+ 26'338.77
<b>Confédération (SECO)</b>	<b>18'936'107.86</b>		
Organes d'exécution de la LACI au sens de l'art. 76, al. 1, let. c <sup>2</sup>	18'608'910.16		
Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale	327'197.70		
<b>Canton</b>	<b>135'176.20</b>		
Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale	135'176.20		
<b>Alimentation</b>	<b>13'000'000.00</b>		
Part canton	8'190'000.00		
Part communes	4'810'000.00		
<b>Intérêts</b>		<b>8'301.00</b>	- 5'339.95
<b>Produits divers</b>		<b>1'969.36</b>	+ 732.10
<b>Total produits</b>		<b>32'081'554.42</b>	
<b>Insuffisance de financement</b>		<b>-2'607'350.53</b>	- 3'294'212.20

<sup>1</sup>LEMC : loi du 23 novembre 1995 sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs.

<sup>2</sup>soit l'autorité cantonale (Act), les ORP et la LMMT.

**Bilan**

	Au 31.12.2011	Au 31.12.2012		Modification de l'exercice
		Détail	Somme	
<b>Actif</b>	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
<b>Banque</b>	<b>13'481'548.80</b>		<b>11'708'863.45</b>	- 1'772'685.35
<b>Comptes courants - débiteurs</b>	<b>80'942.50</b>		<b>56'964.70</b>	- 23'977.80
Adm. fédérale des contributions : impôt anticipé		3'146.40		
Avances aux assurés		-		
Demande de restitution		148.05		
Autres débiteurs		53'670.25		
Prêt au canton		-		
<b>Investissements</b>	<b>1.00</b>		<b>1.00</b>	-
Software de gestion des mesures cantonales		1.00		
<b>Actifs transitoires</b>	<b>1'022'496.05</b>		<b>1'144'461.45</b>	+ 121'965.40
Contrats d'insertion professionnelle, frais de projet 2013		1'144'461.45		
Produits à recevoir		-		
<b>Total actif</b>	<b>14'584'988.35</b>		<b>12'910'290.60</b>	- 1'674'697.75
<b>Passif</b>				
<b>Prestations à payer et créanciers divers</b>	<b>81'302.65</b>		<b>46'322.55</b>	- 34'980.10
<b>Compte courant SECO</b>	<b>1'403'927.90</b>			- 1'403'927.90
Organes d'exécution de la LACI au sens de l'art. 76, al. 1, let. c <sup>2</sup>		-		
<b>Compte courant mixte SECO / Fonds cantonal</b>	<b>195'380.50</b>		<b>202'035.20</b>	+ 6'654.70
Gestion des emplois temporaires au sein de l'administration cantonale		202'035.20		
<b>Provisions</b>	<b>405'208.11</b>		<b>404'864.76</b>	- 343.35
Risque responsabilité SICT/ORP		213'757.85		
Mesures cantonales spécifiques		191'106.91		
<b>Comptes spéciaux</b>	<b>323'801.20</b>		<b>146'404.30</b>	- 177'396.90
Projet VS-link		146'404.30		
<b>Passifs transitoires</b>	<b>6'507'642.60</b>		<b>9'050'288.93</b>	+ 2'542'646.33
Mesures actives fédérales relatives au marché du travail		8'081'082.10		
Participation forfaitaire aux coûts de chaque mesure		7'355'000.00		
Provisions pour frais non pris en compte par l'assurance- chômage		726'082.10		
<b>Mesures complémentaires cantonales</b>		<b>969'206.83</b>		
Contrats d'insertion professionnelle		950'413.78		
Allocations d'initiation au travail		16'113.05		
Mesures supplémentaires de réinsertion professionnelle		-		
Autres mesures		2'680.00		
<b>Divers</b>				
		-		
<b>Fonds cantonal</b>	<b>5'667'725.39</b>		<b>3'060'374.86</b>	- 2'607'350.53
Fonds cantonal au 31.12.2011		5'667'725.39		
Insuffisance de financement 2012 (LEMC <sup>1</sup> )		-2'607'350.53		
<b>Total passif</b>	<b>14'584'988.35</b>		<b>12'910'290.60</b>	- 1'674'697.75

<sup>1</sup>LEMC : loi du 23 novembre 1995 sur l'emploi et les mesures en faveur des chômeurs.

<sup>2</sup>soit l'autorité cantonale (Act), les ORP et la LMMT.

## 4.2 Ressources

### Evolution (Art. 36 LEMC)

Année	Participation		Totaux
	Canton	Communes	
1996	Fr. 3'500'000.00	Fr. 3'500'000.00	Fr. 7'000'000.00
1997	Fr. 4'500'000.00	Fr. 4'500'000.00	Fr. 9'000'000.00
1998	Fr. 6'000'000.00	Fr. 6'000'000.00	Fr. 12'000'000.00
1999	Fr. 4'500'000.00	Fr. 4'500'000.00	Fr. 9'000'000.00
2000	Fr. 4'500'000.00	Fr. 4'500'000.00	Fr. 9'000'000.00
2001	Fr. 3'500'000.00	Fr. 3'500'000.00	Fr. 7'000'000.00
2002	Fr. 1'000'000.00	Fr. 1'000'000.00	Fr. 2'000'000.00
2003	Fr. 1'250'000.00	Fr. 1'250'000.00	Fr. 2'500'000.00
2004	Fr. 4'300'000.00	Fr. 4'300'000.00	Fr. 8'600'000.00
2005*	Fr. 5'642'500.00	Fr. 3'607'500.00	Fr. 9'250'000.00
2006	Fr. 7'076'000.00	Fr. 4'524'000.00	Fr. 11'600'000.00
2007	Fr. 7'076'000.00	Fr. 4'524'000.00	Fr. 11'600'000.00
2008**	Fr. 7'308'000.00	Fr. 4'292'000.00	Fr. 11'600'000.00
2009	Fr. 7'308'000.00	Fr. 4'292'000.00	Fr. 11'600'000.00
2010	Fr. 8'190'000.00	Fr. 4'810'000.00	Fr. 13'000'000.00
2011	Fr. 8'190'000.00	Fr. 4'810'000.00	Fr. 13'000'000.00
2012	Fr. 8'190'000.00	Fr. 4'810'000.00	Fr. 13'000'000.00
<b>Totaux</b>	<b>Fr. 92'030'500.00</b>	<b>Fr. 68'719'500.00</b>	<b>Fr. 160'750'000.00</b>

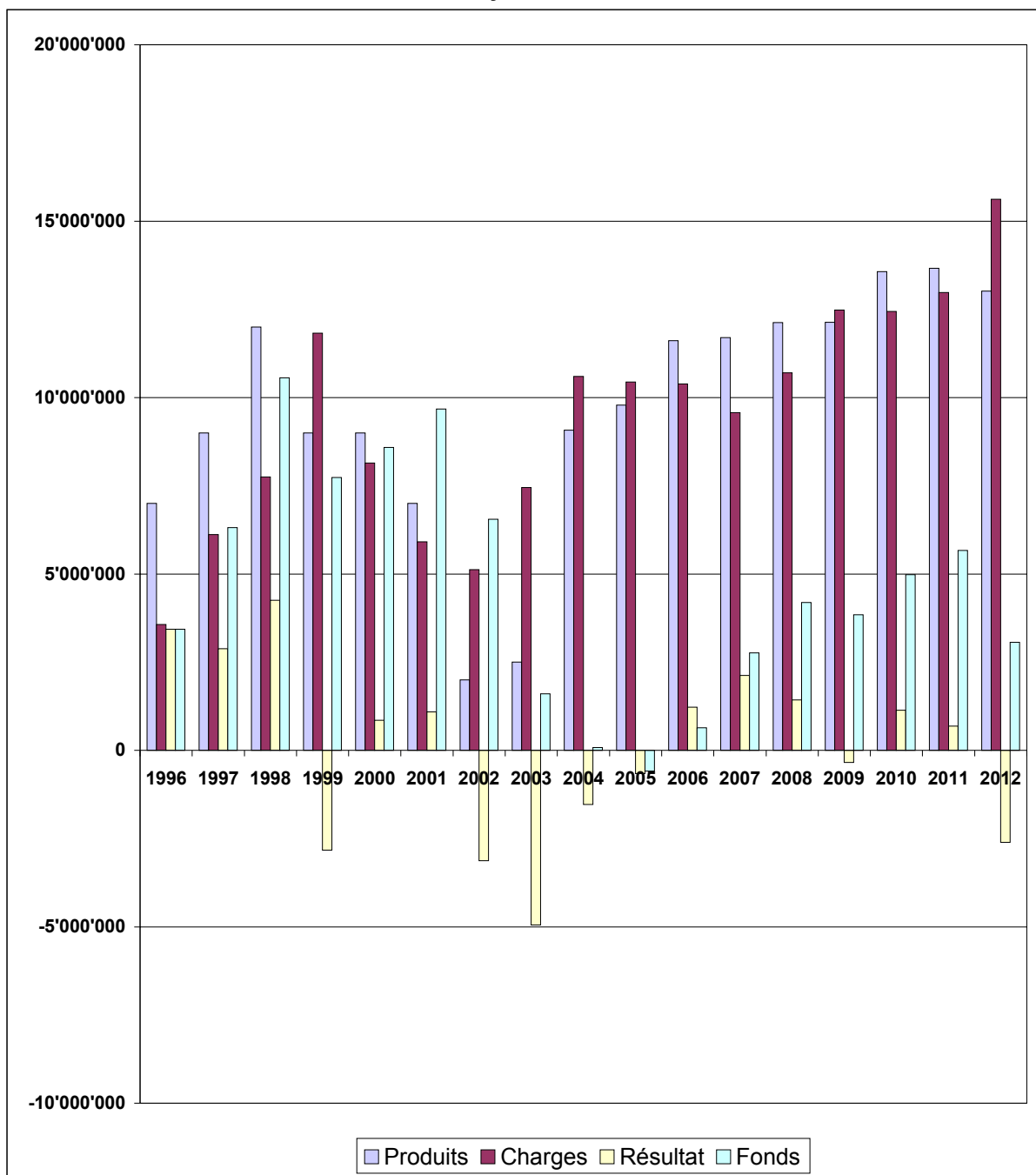
\* 61% canton / 39% communes selon la loi sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socio-professionnelle entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2005.

\*\* 63% canton / 37% communes selon modification de l'art. 3 de cette même loi, entrée en vigueur au 1<sup>er</sup> janvier 2008.

### Résultat annuel et situation finale

Année	Montant
1996	Fr. 3'431'631.28
1997	Fr. 2'880'998.62
1998	Fr. 4'250'341.06
1999	Fr. -2'825'574.49
2000	Fr. 851'082.81
2001	Fr. 1'089'395.02
2002	Fr. -3'123'478.92
2003	Fr. -4'950'302.80
2004	Fr. -1'528'161.88
2005	Fr. -657'152.19
2006	Fr. 1'220'968.00
2007	Fr. 2'122'526.51
2008	Fr. 1'425'634.92
2009	Fr. -340'996.05
2010	Fr. 1'133'951.83
2011	Fr. 686'861.67
2012	Fr. -2'607'350.53
<b>Total</b>	<b>Fr. 3'060'374.86</b>

**Synthèse**

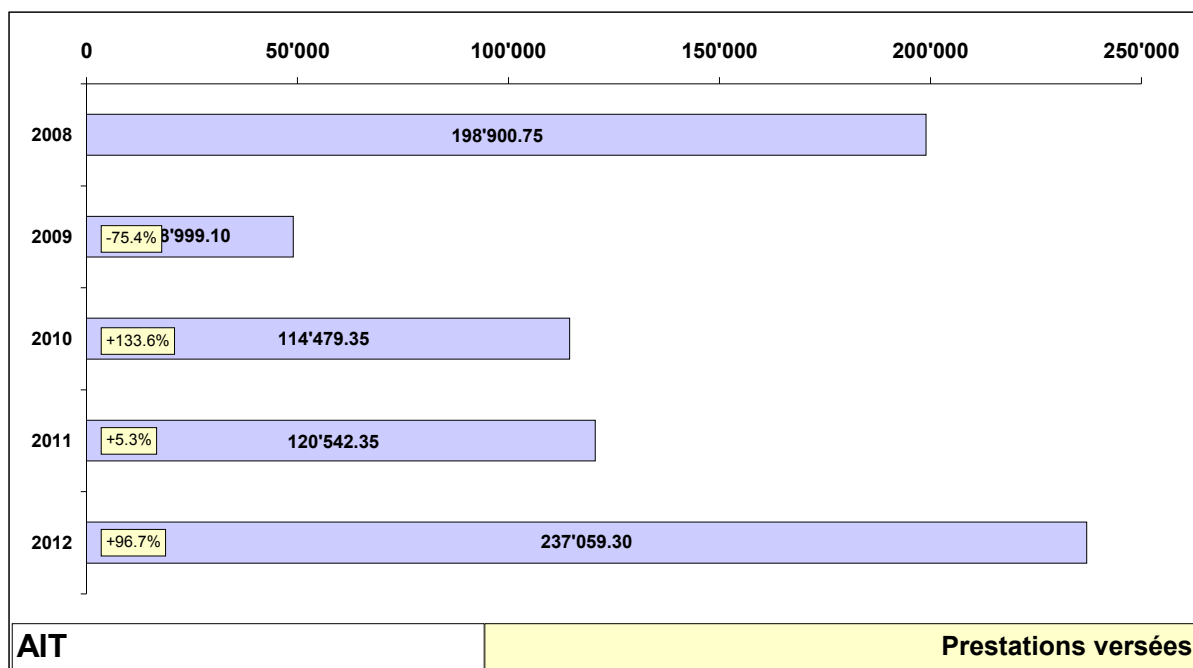


### 4.3 Mesures complémentaires cantonales

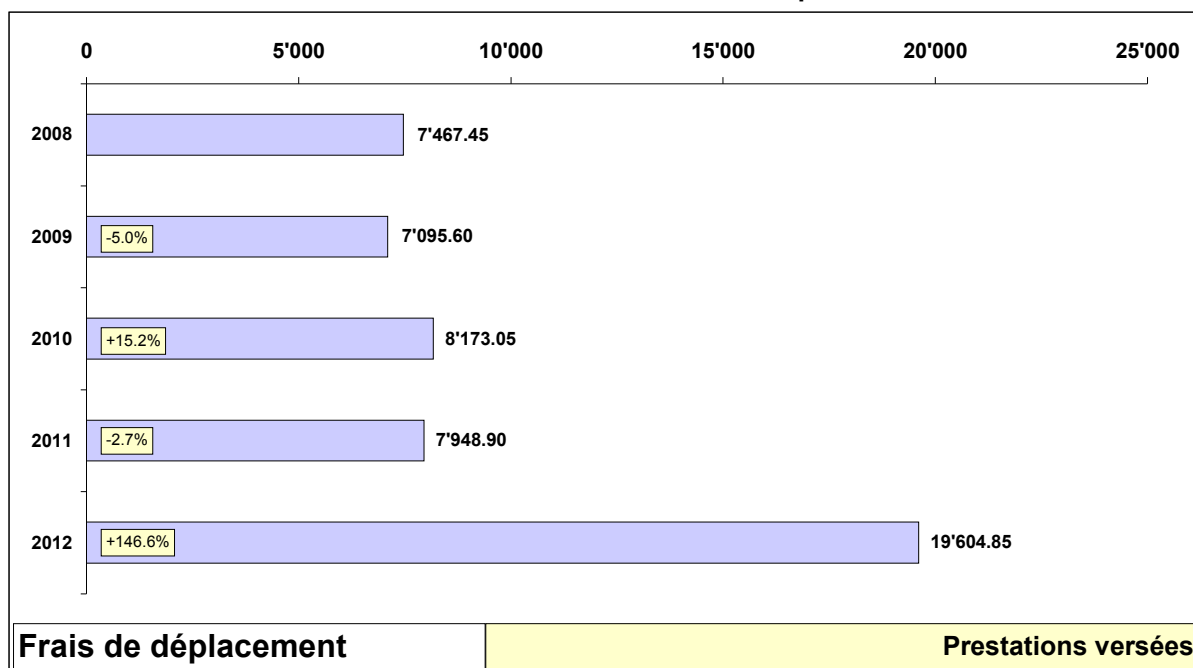
	Comparaison			
	Budget Montant	Boucllement Montant	Différences Montant   %	
<b>Mesures complémentaires cantonales</b>				
Allocations cantonales d'initiation au travail	Fr. 400'000.00	Fr. 237'059.30	Fr. -162'940.70	-40.735%
Contributions cantonales aux frais de déplacement	Fr. 20'000.00	Fr. 19'604.85	Fr. -395.15	-1.976%
Contrats d'insertion professionnelle	Fr. 4'500'000.00	Fr. 6'147'480.58	Fr. 1'647'480.58	36.611%
Mesures, non subventionnées par l'assurance-chômage, servant à l'intégration	Fr. 1'630'000.00	Fr. 196'549.75	Fr. -1'433'450.25	-87.942%
Mesures supplémentaires de réinsertion professionnelle	Fr. 50'000.00	Fr. 10'330.00	Fr. -39'670.00	-79.340%
<b>Totaux</b>	<b>Fr. 6'600'000.00</b>	<b>Fr. 6'611'024.48</b>	<b>Fr. 11'024.48</b>	<b>0.167%</b>

## Evolution des mesures

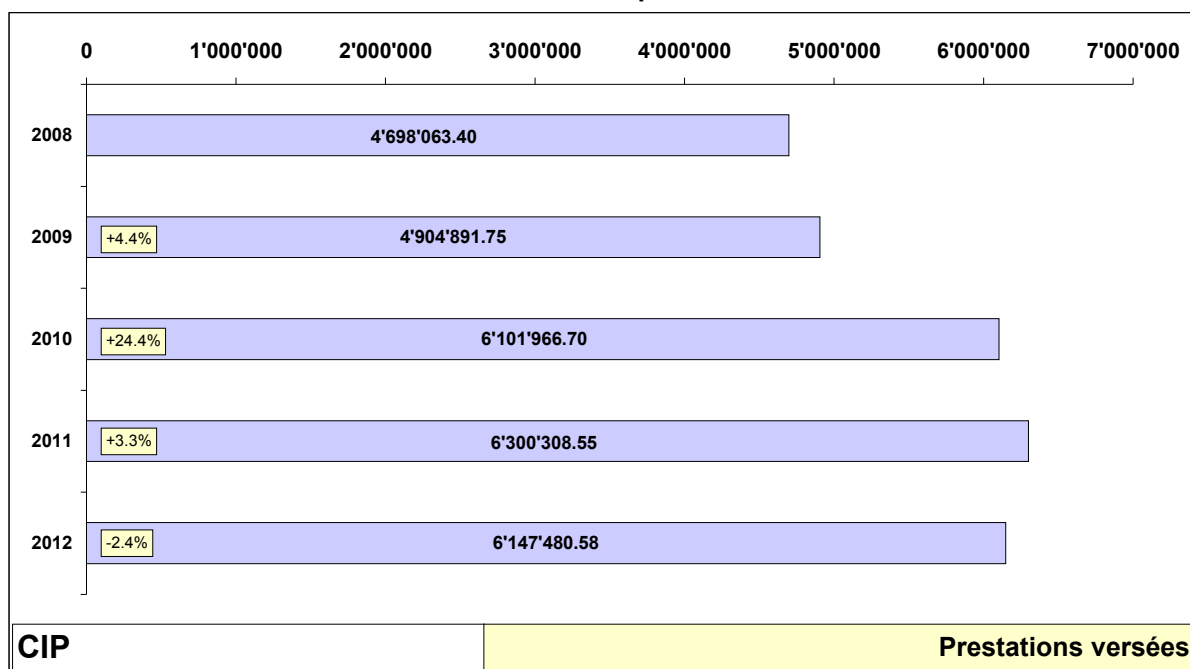
### Allocations cantonales d'initiation au travail



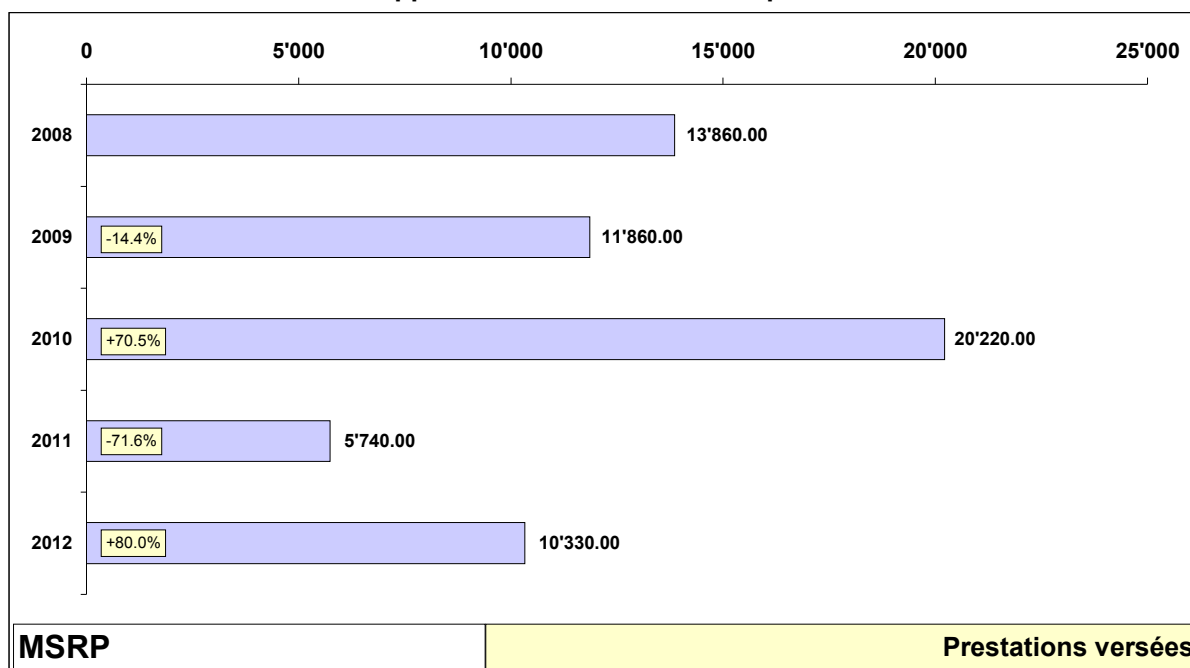
### Contributions cantonales aux frais de déplacement



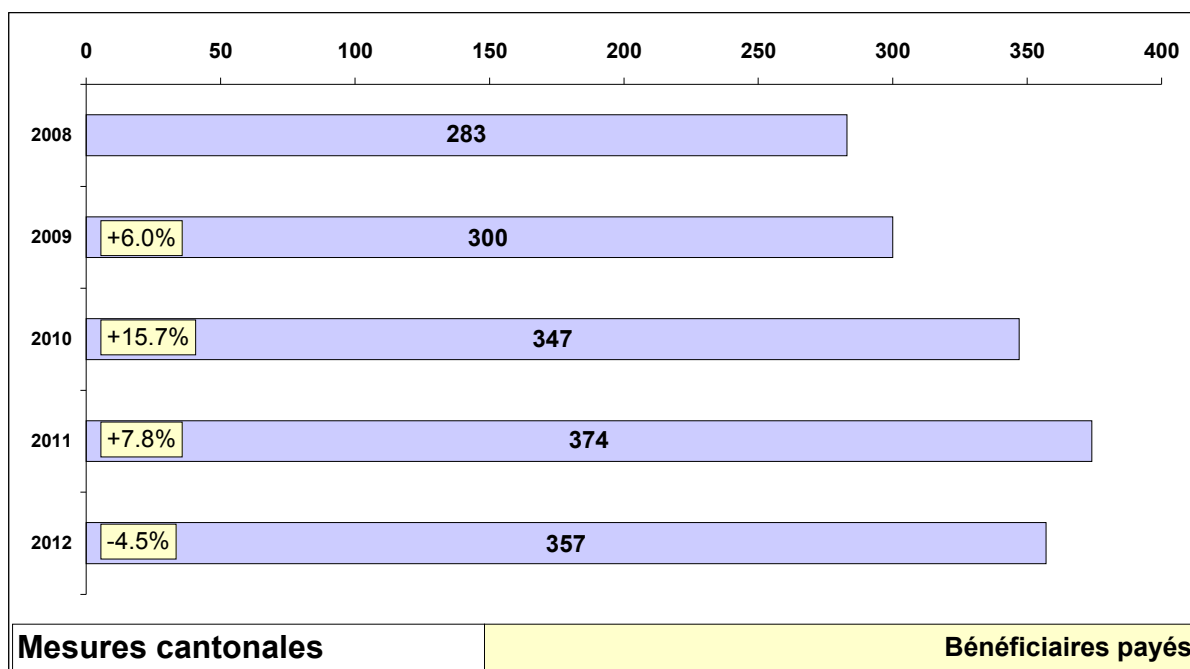
### Contrats d'insertion professionnelle



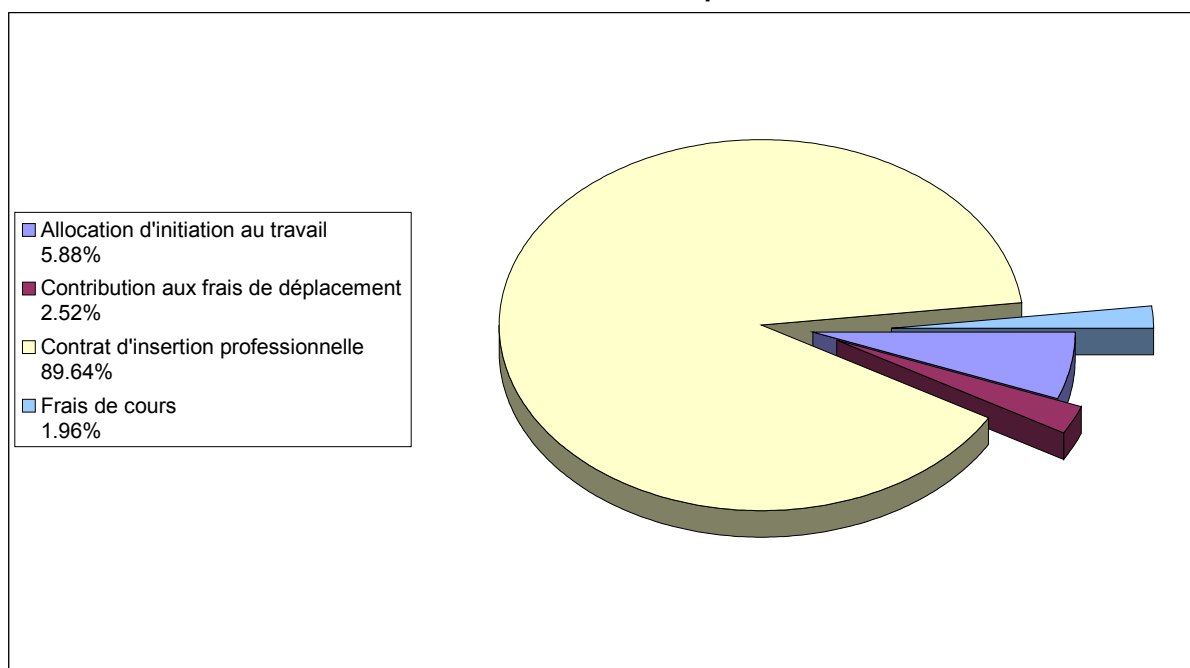
### Mesures supplémentaires de réinsertion professionnelle



### Nombre de bénéficiaires de mesures



### Nombre de bénéficiaires par mesure





#### **4.4 Administration**

Au terme de l'art. 36 LEMC, le FCE est un fonds spécial de financement au sens de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton. Il est alimenté par l'Etat et les communes conformément aux dispositions de la loi sur l'harmonisation du financement des régimes sociaux et d'insertion socioprofessionnelle. Le Grand Conseil arrête lors de la fixation du budget de l'Etat le montant global affecté au FCE pour l'exercice à venir.

La caisse gère le FCE depuis le 1<sup>er</sup> novembre 1992 et est rémunérée pour ce travail selon le système des imputations.

Pour les paiements exécutés en faveur de mesures analogues à celles prévues par le droit fédéral, ainsi que pour la gestion comptable, le FCE dispose d'un logiciel informatique spécifique.

L'intégration de la gestion et des contrôles administratifs du FCE dans la caisse permet un rapport qualité/coût très favorable car la caisse utilise son expérience au niveau fédéral également au service du canton.

#### **4.5 Surveillance**

Les dispositions de la loi sur la gestion et le contrôle administratifs et financiers du canton (LGCAF) sont applicables.

#### **4.6 Révision des comptes**

Les comptes du FCE sont contrôlés par l'inspection cantonale des finances.

## 5 GETAC

## 5.1 Compte d'exploitation et bilan

### Compte d'exploitation

	Au 31.12.2012		Ecart au compte 2011
	Détail Fr.	Somme Fr.	
<b>Charges</b>			
<b>Mesures de placement</b>			
<b>Mesures fédérales</b>			
Frais de cours	3'532.10	624'453.60	+ 42'616.35
Frais divers	2'565.00		
	967.10		
<b>Mesures cantonales</b>	<b>620'921.50</b>		
Salaire brut et charges sociales	619'255.10		
Frais de cours	1'350.00		
Frais divers	316.40		
<b>Frais d'administration</b>		<b>483'965.55</b>	- 13'574.35
Salaire brut et charges sociales	422'400.10		
Location	38'355.25		
Matériel de bureau	5'018.25		
Assurances	1'118.35		
Déplacements	4'226.55		
Formation	1'196.25		
Frais d'envoi et téléphonie	4'055.45		
Immobilisations : acquisition et amortissement	4'310.50		
Frais de maintenance	1'243.15		
Taxes, frais bancaires et divers	2'041.70		
Frais de relations publiques	-		
<b>Total charges</b>		<b>1'108'419.15</b>	
<b>Produits</b>			
<b>Financement</b>			
<b>Confédération (SECO)</b>	<b>330'729.80</b>	<b>1'104'427.50</b>	+ 39'917.20
Coûts afférents au projet	330'729.80		
<b>Canton (Fonds cantonal pour l'emploi)</b>	<b>756'097.70</b>		
Coûts afférents au projet	272'541.05		
Mesures cantonales : versement du salaire net	483'556.65		
<b>Communes (Centres Médicaux Sociaux)</b>	<b>17'600.00</b>		
Frais d'organisation de mesure LIAS	17'600.00		
<b>Intérêts</b>		<b>76.65</b>	- 119.90
<b>Produits divers</b>		<b>3'915.00</b>	- 10'755.30
<b>Total produits</b>		<b>1'108'419.15</b>	

**Bilan**

	Au 31.12.2011	Au 31.12.2012		Modification de l'exercice
		Détail	Somme	
	Fr.	Fr.	Fr.	Fr.
<b>Actif</b>				
Caisse	-		-	-
Comptes courants - débiteurs	199'845.60		202'835.20	+ 2'989.60
Demandes de restitution - général		800.00		
c/c auprès du fonds cantonal pour l'emploi		202'008.35		
Avoir impôt anticipé		26.85		
Actifs de régularisation	118'598.25		126'231.65	+ 7'633.40
Immobilisations	57.00		56.00	- 1.00
<b>Total actif</b>	<b>318'500.85</b>		<b>329'122.85</b>	<b>+ 10'622.00</b>
<b>Passif</b>				
Créanciers	79'625.15		69'142.90	- 10'482.25
Comptes de passage	57.00		56.00	- 1.00
Passifs transitoires	238'818.70		259'923.95	+ 21'105.25
<b>Total passif</b>	<b>318'500.85</b>		<b>329'122.85</b>	<b>+ 10'622.00</b>

## 5.2 Mission

Dans le cadre de la LACI, de la LEMC et de la Loi sur l'intégration et l'aide sociale (LIAS), GETAC est un organisateur de mesures actives du marché du travail proposant différentes prestations pour les demandeurs d'emploi. En collaboration avec les ORP du Valais, GETAC a pour mission de rechercher, mettre sur pied et développer des emplois temporaires auprès des différents services et institutions de l'administration cantonale valaisanne. Les participants peuvent ainsi bénéficier, entre autres, d'une expérience professionnelle supplémentaire, d'un réseau de contacts élargi et, qui plus est, de différentes journées d'orientation/formation/information en lien avec le marché du travail. Leur parcours se voit agrémenté d'une plus-value et d'une référence de qualité quant à leurs démarches de recherches d'emploi. Le mandat de GETAC, en application des directives du SECO, consiste donc à contribuer au placement fixe des assurés dans les meilleurs délais.

## 5.3 Types de mesures

GETAC est amené à proposer différents contrats aux demandeurs d'emploi :

- **Mesures fédérales**
  - Emploi temporaire (ET) destiné aux personnes avec expérience professionnelle, bénéficiant des prestations de l'assurance-chômage.
  - Stage professionnel (SP) essentiellement destiné à des personnes n'ayant pas ou peu d'expérience ou souhaitant s'enrichir d'une activité différente.
- **Mesures cantonales**
  - Contrat d'insertion professionnelle (CIP) destiné aux personnes ayant épuisé leur droit aux prestations de l'assurance-chômage ou exercé une activité indépendante.
- **Mesures LIAS** destinées aux personnes issues des services sociaux.

## 5.4 Activité principale du coordinateur, le placement

GETAC effectue des placements individualisés pour chaque assuré. Pour ce faire, le coordinateur définit, suite à un entretien avec l'assuré et en collaboration avec les ORP, des objectifs visant à mieux cibler ces placements (par le biais d'un formulaire intitulé "accord d'objectifs"). GETAC garantit ainsi la mise à profit d'un savoir déjà acquis, l'apprentissage de nouvelles connaissances, le maintien d'un rythme de travail, l'augmentation de la confiance en soi et l'utilisation judicieuse de la référence de cette activité pour les recherches d'emploi à venir. L'objectif fondamental de GETAC est et reste la réinsertion rapide et durable des demandeurs d'emploi sur le marché du travail. Cette tâche ne peut être menée à bien qu'avec la collaboration des ORP et de tous les services de l'administration cantonale.

## 5.5 Types de postes proposés

La collaboration avec les services cantonaux permet d'offrir aux participants une palette d'activités intéressantes et variées. En fonction du profil des assurés et de leurs compétences, GETAC effectue, dans la mesure du possible, des placements "sur mesure" et aussi diversifiés que possible (domaines administratif, scientifique, économique, technique, social, culturel, etc.), tout en veillant à apporter un enrichissement au parcours des demandeurs d'emploi.

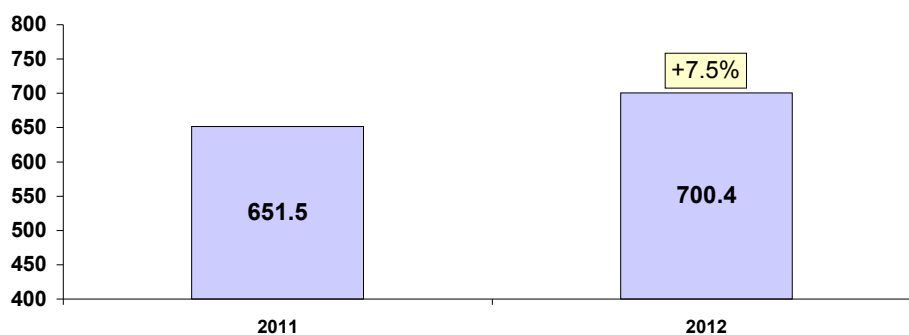
## 5.6 Suivi et encadrement

GETAC établit des évaluations en présence des assurés et des responsables d'encadrement. Ces bilans sont transmis, sous forme de rapports, aux conseillers ORP. Ils visent à évaluer les objectifs fixés en début d'activité, à rendre compte de l'expérience acquise par l'assuré et - si nécessaire - à réajuster cette mesure. Les suivis sont composés d'un bilan intermédiaire et d'un bilan final. De plus, à tout moment, l'assuré a la possibilité de solliciter son coordinateur pour d'éventuels conseils ou questions.

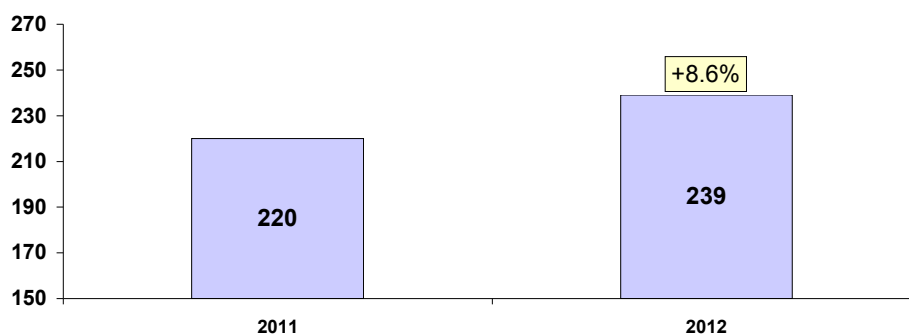
## 5.7 Comparaison avec les années précédentes

	2011	2012
<b>Mois réalisés</b>	651.5	700.4
<b>Placements</b>	220	239
<b>Durée</b>	2.96	2.93

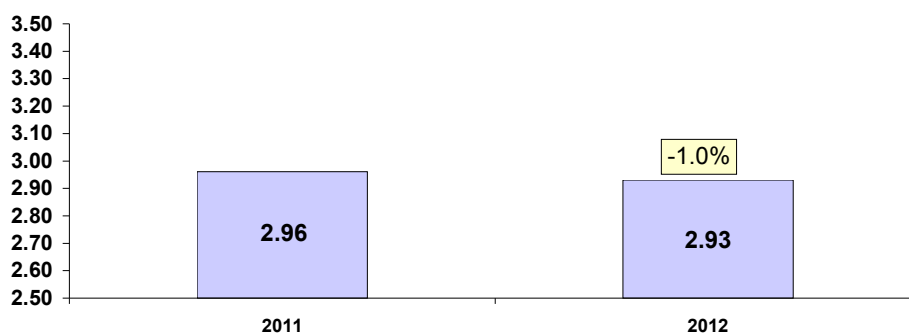
**Mois réalisés**



**Placements réalisés**



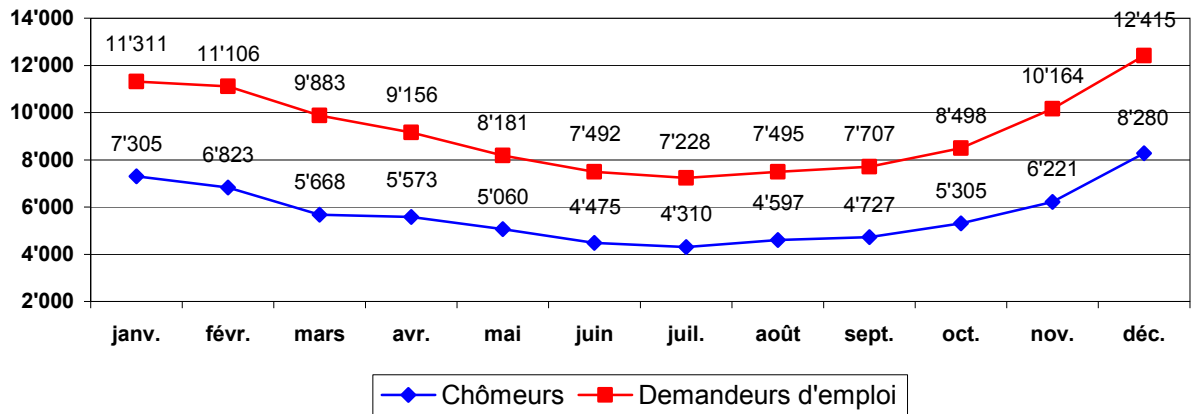
**Durée moyenne**



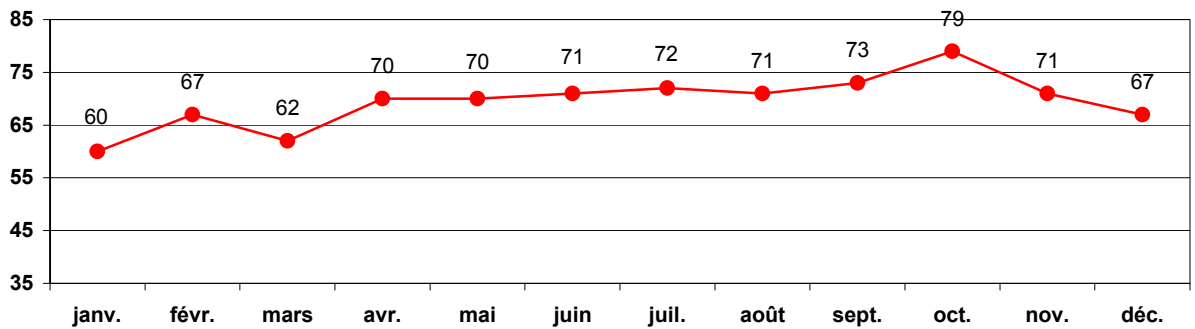
En 2012, GETAC a réalisé 239 contrats pour 700.4 mois. Les deux premiers graphiques illustrent une hausse par rapport à l'année 2011 du nombre de mois réalisés et de placements réalisés.

Quant à la durée moyenne d'une mesure, celle-ci s'élève à 2.93 mois en 2012, situation quasiment semblable à celle de 2011.

### Evolution du nombre de chômeurs et de demandeurs d'emploi en Valais



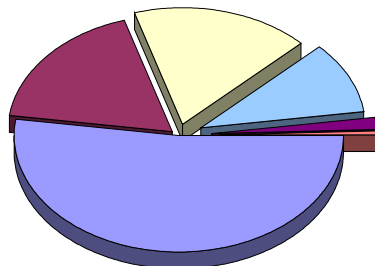
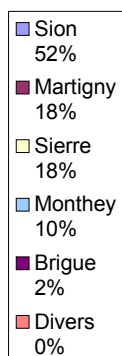
### Evolution du nombre de personnes en activité chez GETAC



En moyenne annuelle, le chômage valaisan est passé de 3.8% en 2011 à 3.5% en 2012.

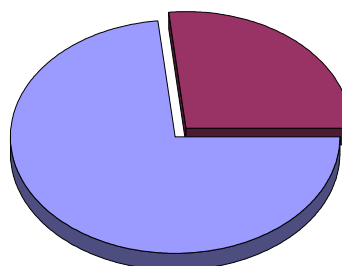
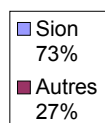
Durant l'année 2012, la fréquentation moyenne s'est élevée à 69 participants contre 65 l'année précédente, soit 6% de hausse.

**Attribution des mandats :  
Proportion par ORP**



Sion	125
Martigny	43
Sierre	42
Monthey	24
Brigue	4
Divers	1

**Réalisation des placements :  
Proportion entre les régions**





### Analyse des résultats

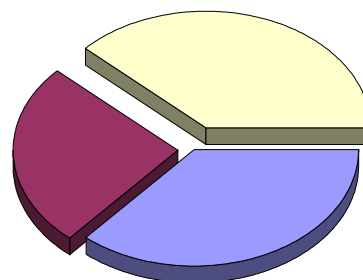
Les graphiques présentés ci-dessous démontrent que :

- 36.40% des 239 participants enregistrés en 2012 ont retrouvé un emploi durant leur mesure.

Parmi ces 36.40% (87 participants) ayant retrouvé un emploi, 32% (28 participants) ont été engagés au sein de l'administration cantonale (tous contrats confondus).

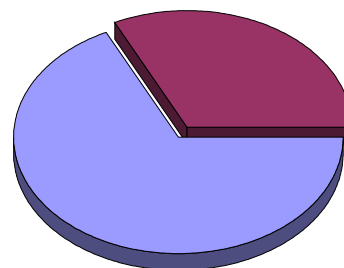
### Résultat global

■ Suivis d'une reprise d'activité 87 placements - 36.40%
■ Non suivis d'une reprise d'activité 61 placements - 25.52%
■ Chevauchements sur l'année suivante, renouvellements, divers 91 placements - 38.08%



### Types de reprises d'activité

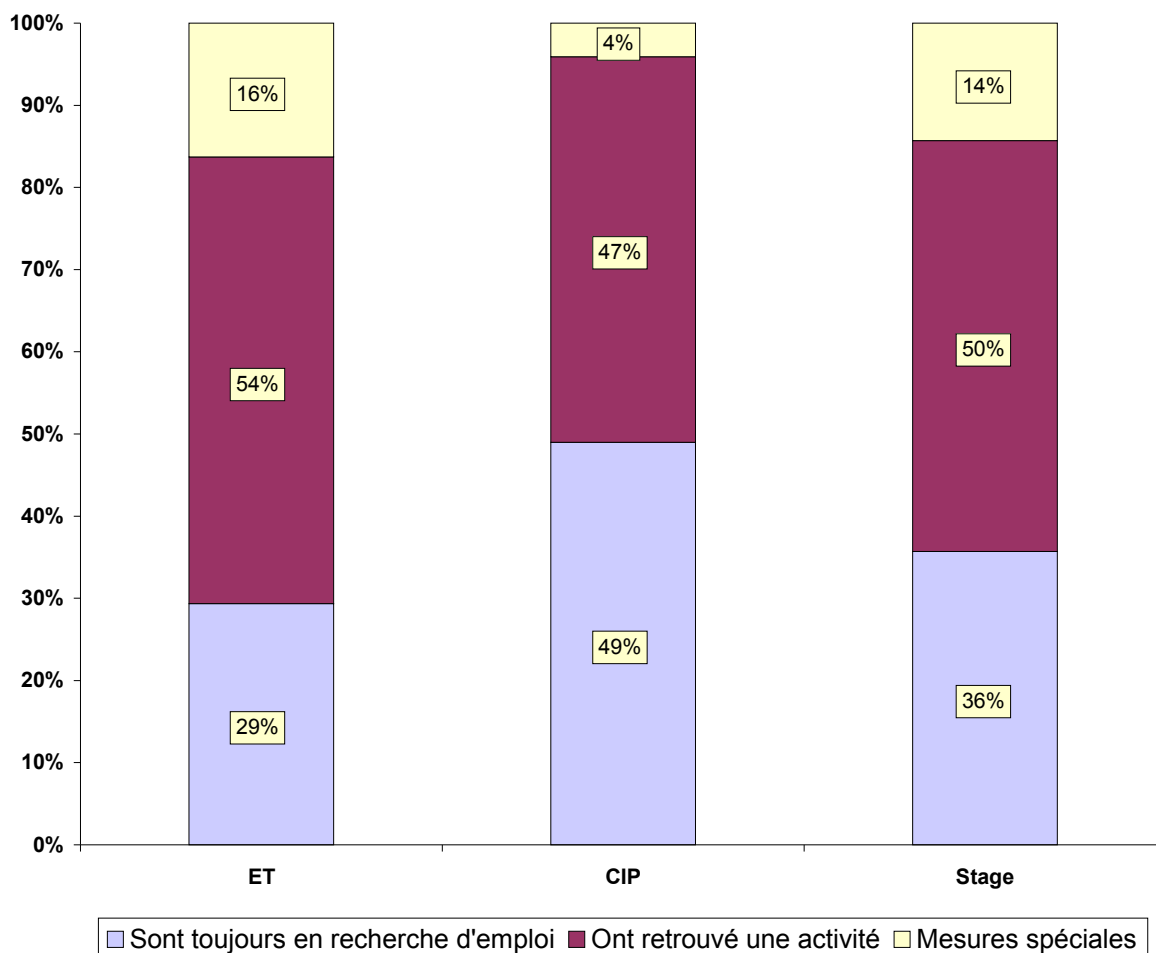
■ Reprise d'une activité dans l'économie 68%
■ Engagé dans l'administration 32%



- De plus, et pour mémoire, GETAC a traité pas moins de 409 dossiers en 2012, dont 157 n'ont pas pu se concrétiser, soit 38%.

61 dossiers demeurent en cours de gestion (renouvellements et chevauchements).

## 5.8 Résultat global des mesures par type de contrats

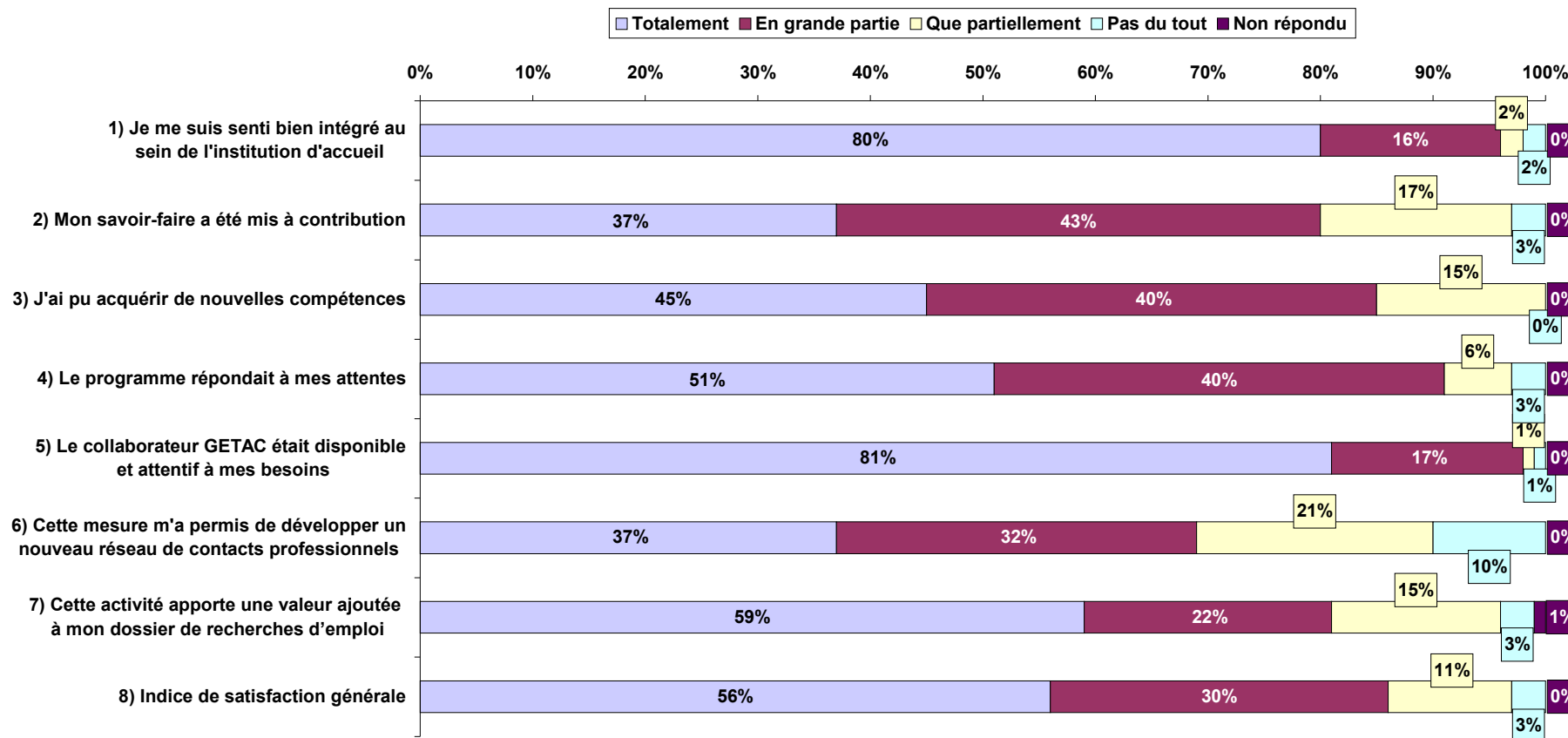


En 2012, tout comme d'ailleurs en 2011, 54% des participants aux ET ont retrouvé un emploi en cours de mesure.

Les bénéficiaires de CIP (47%) se situent au-dessus du pourcentage réalisé l'année précédente (41%). Enfin, le taux d'insertion des stagiaires est en net recul (50% contre 63% en 2011).

Quant au taux de réinsertion moyen, il s'élève à 50% (53% en 2011).

## 5.9 Résultat du sondage



Ce graphique résulte d'un sondage effectué auprès des participants GETAC durant l'année 2012. 81% des 145 personnes interrogées y ont donné suite.

A relever plus particulièrement, le pourcentage élevé d'"en grande partie" et "totalement", en lien avec la disponibilité du coordinateur GETAC (98%) et l'intégration au sein du service de l'Etat du Valais (96%). Quant au pourcentage relatif aux attentes des assurés, il s'élève à 91% et celui en lien avec l'indice de satisfaction générale à 86%.

### **5.10      Surveillance**

La Confédération, via le canton par la LMMT, respectivement l'inspection des finances, exerce la surveillance.

### **5.11      Révision des comptes**

Les comptes de GETAC sont contrôlés par l'inspection cantonale des finances.